

SUD OUEST

nature

La revue
trimestrielle
de la SEPANSO

ZOOM

LES FEUILLUS

Une protection contre les incendies



SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Membre fondateur de



Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La SEPANSO agit dans tous les départements de l'ex-Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SOMMAIRE

EDITORIAL

Vers la sobriété énergétique ? 1

ACTUALITÉ

Europe : si l'anguille se porte plutôt mal, la démagogie se porte toujours bien ! 2

Horizeo : projet de parc photovoltaïque géant à Saucats (suite) 2

Déforestation : la SEPANSO a participé au lobbying au niveau européen 3

NOTE DE LECTURE

L'empire totalitaire du plastique 4

JURIDIQUE

Combats pour préserver le littoral landais 5

CLIMAT

Le réchauffement climatique s'emballe-t-il ? 6

ZOOM Forêt : les incendies, et après ? 8

EUROPE

Règlement européen sur les produits chimiques : les promesses n'engagent que ceux qui y croient ! . 13

GESTION DES ESPACES NATURELS

Jardiniers en herbe ?! Les herbivores pour plus de fonctionnalité dans les espaces naturels 14

RÉSERVES NATURELLES NATIONALES

Réserve Naturelle du Banc d'Arguin : un patrimoine naturel accessible à tous 17

Baguage des oiseaux migrateurs à la Réserve Naturelle de l'étang de la Mazière : bilan de la saison .. 18

La réintroduction de grands bousiers sur la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau 20

N° 197

4^{ème} trimestre 2022

Directeur de la publication : D. Delestre

Rédactrice en chef : C. Gouanelle

Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne, C. Bonnet, F. Chassagne, N. Christel, D. Delestre, K. Eysner, J.M. Froidefond, C. Gouanelle, M. Rodes

Mise en page : K. Eysner

Couverture : © IGN_

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2022

Impression : Hiéroglyphe, 59 rue Jules Guesde, 33800 Bordeaux

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro.

La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est soumise à autorisation préalable.



Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - federation.aquitaine@sepanso.org

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Vers la sobriété énergétique ?

Après le relatif échec de la COP27, le bilan en matière de lutte contre le dérèglement climatique est décevant : les émissions de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter, le monde n'a pas pris la mesure de l'urgence, alors qu'il faudrait des changements rapides et massifs de nos modes de vie pour réellement réduire les consommations d'énergie.

Le bilan français est en demi-teinte. Bien que la transition énergétique soit affichée comme une priorité, elle tarde à se traduire sur le terrain et l'État continue à subventionner les énergies fossiles. La France est d'ailleurs le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir atteint ses objectifs dans le domaine des énergies renouvelables...

Notons cependant quelques avancées : la crise actuelle et les catastrophes de cet été ont permis une prise de conscience de la réalité du dérèglement climatique et de l'urgence d'agir. Les discours officiels évoquent (enfin !) la nécessité d'aller vers plus de "sobriété" énergétique. Une politique publique de transition énergétique se met en place, elle s'appuie sur trois priorités :

- Réduire la consommation d'énergie pour aller vers la sobriété. Tous les scénarios (cf. ADEME, Négawatt et RTE) prévoient une baisse de 40 % d'ici 2050.
- Rechercher une plus grande efficacité énergétique.
- Développer les énergies renouvelables qui devraient en 2050 assurer 70 à 100 % du mix énergétique. La sobriété ne suffira pas. Il faudra augmenter la production d'électricité pour compenser la baisse de la part des énergies fossiles et faire des choix entre énergies renouvelables et nucléaire.

Le secteur du bâtiment occupe une place essentielle dans les politiques de transition énergétique : il représente 43 % de la consommation totale d'énergie en France et 27 % des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est de rénover et isoler les logements, d'éliminer les passoires énergétiques et d'améliorer le confort des Français.

L'État a mis en place un réseau d'Espaces Info Energie rassemblés sous la plateforme gouvernementale France Rénov'. Ces espaces conseillent et accompagnent les particuliers désireux de réduire leurs consommations énergétiques. Le CREAQ (Centre Régional Éco-énergétique d'Aquitaine), fondé en 1998, agit dans ce cadre.

Cette politique se heurte à une précarité énergétique croissante. Malgré les aides, le reste à charge est important pour les particuliers qui veulent rénover leur logement. On considère comme précaires les Français qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus à leur facture énergétique, soit un Français sur cinq, dont près de la moitié souffre du froid et d'un habitat insalubre. Ce nombre augmente en raison de la crise actuelle et des inégalités sociales croissantes.

La transition énergétique dans le secteur du logement est donc urgente mais coûteuse et compliquée à mettre en œuvre. Elle suppose de réaliser des investissements massifs pour rénover l'habitat, réduire nos émissions de gaz à effet de serre et répondre aux graves enjeux sociaux liés à une précarité croissante. L'État doit passer des effets d'annonce à des politiques plus ambitieuses qui s'inscrivent dans le temps long. Faute de quoi la crise sociale ne pourrait que s'exacerber.

Dominique PROST,
Présidente du CREAQ



LE CENTRE RÉGIONAL ÉCO-ÉNERGÉTIQUE D'AQUITAINE

33-35 rue des Mûriers - 33130 Bègles - 05 57 95 97 04 - www.creaq.org

> C'est 26 salariés et 4 pôles d'action : un pôle énergie (espace info énergie actif sur quatre territoires : Bordeaux Métropole, Sud Gironde, Nord Médoc et Bassin d'Arcachon), un pôle précarité énergétique, un pôle santé et eau, un pôle éducation au développement durable.

EUROPE

Si l'anguille se porte plutôt mal, la démagogie se porte toujours bien !

Depuis des années, nous assistons à un effondrement des populations d'anguilles. La SEPANSO et diverses organisations ne cessaient d'alerter les gouvernements et les responsables de l'Union européenne (UE) sur la nécessité de protéger cette espèce emblématique. Nous avons multiplié les demandes d'interventions : protection des dévalaisons, renforcement des moyens pour la lutte contre le braconnage, réduction des prélèvements... En 2003, nous avons enfin obtenu une communication officielle de la Commission de l'UE qui devait déboucher sur le règlement CE 1100/2007 du Conseil du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes (cf. SON n° 137).

Alors qu'il a fallu des années pour obtenir des mesures de protection, dès les premiers résultats positifs (meilleure dynamique de l'espèce), les ministres européens de pêche s'empressent de reporter à mars la fermeture de la pêche à la civelle. Pourtant, la Commission de l'UE préconisait la fermeture de cette pêche au mois de janvier 2023. Cette décision ne s'explique que par le lobbying efficace des élus qui soutiennent les pêcheurs ; chez nous, le Comité national des pêches qui n'a pas manqué de faire valoir qu'en cette période de crise il conviendrait de ne pas mécontenter les quelques 660 entreprises françaises (emplois, revenus...). Hervé Berville, Secrétaire d'État chargé de la mer ne se cache pas d'avoir été actif : "Le compromis qui a été accepté et que la France a largement participé à faire aboutir satisfait nos attentes initiales". Les civelles ne votent pas, les pêcheurs... "Le quinquennat sera écologique ou ne sera pas !"

Georges CINGAL



Promenade bloquée à Anglet le 23 novembre 2022, à cause d'un nouvel épisode de mousses et embruns pollués

La SEPANSO Aquitaine a participé à la réunion de lancement du PRSE4, 4^{ème} Plan Régional Santé Environnement, le 18 novembre 2022. Michel Botella, qui nous représente dans cette instance, y portera notamment nos revendications concernant le retrait du marché des détergents pétrochimiques, toxiques, perturbateurs endocriniens que l'on retrouve dans les mousses et embruns de tempête sur la côte aquitaine comme ses militants l'ont démontré par prélèvements et analyses, avec l'exigence que les usagers du bord de mer soient informés et suivis concernant les risques sanitaires.

NOUVEAU

sudouest-nature@sepanso.org

Pour contacter un auteur, réagir à un article... écrivez-nous.

HORIZEO

Projet de parc photovoltaïque géant à Saucats (suite)

Les incendies dévastateurs de l'été 2022 n'ont apparemment pas refroidi l'ardeur des porteurs du projet Horizéo. Logique financière oblige...

Ceux-ci viennent de relancer activement la concertation qui vise à "faire avaler la pilule" de la destruction de 1 000 hectares de forêt.

Cohérente avec son opposition au projet, la SEPANSO Gironde a décliné l'invitation à participer au comité de suivi de la concertation. Ce qui ne signifie pas qu'elle se désintéresse du sujet, bien au contraire, mais qu'elle ne veut pas servir de caution écologique...

L'enquête publique conjointe concernant le projet lui-même (défrichage, loi sur l'eau, permis de construire...), la modification du plan local d'urbanisme de Saucats et le raccordement électrique est prévue fin 2023 : elle fournira l'occasion de nous exprimer plus utilement.

Parallèlement, des élus girondins s'agitent auprès du gouvernement et du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour tenter de faire installer deux nouveaux réacteurs nucléaires EPR2 sur le site inondable de la centrale existante du Blayais.

Jusqu'où nous mènera cette recherche frénétique et irrassasiable d'énergie ?

Daniel DELESTRE

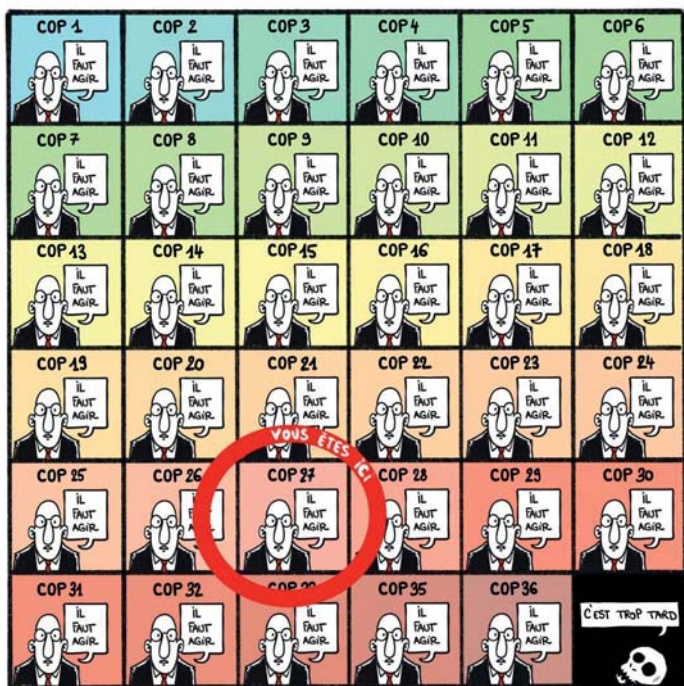


Illustration Sanağa pour "Vert, le média qui annonce la couleur"

vert

Sanağa

DÉFORESTATION

La SEPANSO a participé au lobbying au niveau européen

Les décideurs européens sont parvenus à un accord sur une loi européenne sur la déforestation. Ce règlement est le premier au monde à lutter contre la déforestation mondiale. Ces nouvelles règles garantiront que, lorsque les produits entreront sur le marché de l'Union européenne (UE), ils seront exempts de déforestation. Une large gamme de produits est couverte comme le café, le soja, l'huile de palme, les produits du bois tels que les produits imprimés, ainsi que le caoutchouc. Notamment, grâce à cette loi, nous serons certains que la trace de ces produits a été remontée jusqu'à leur lieu de production. Les décideurs de l'UE ont convenu que des contrôles annuels sur les entreprises et les produits seront inclus pour vérifier s'ils respectent ou non la législation. Les sanctions devront couvrir au moins 4 % du chiffre d'affaires d'une entreprise dans l'UE. Malheureusement, d'autres éléments importants demandés par la campagne # Together4 forests ont été écartés par les décideurs. D'autres terres boisées, ainsi que la savane ou le Cerrado brésilien, ont été exclus de l'accord, alors qu'ils sont sous la pression des agriculteurs qui les transforment en fermes géantes. Ces réservoirs de carbone, refuge pour les animaux et source de revenus pour les peuples autochtones et les communautés locales, doivent encore être pro-



© Grégoire DUBOIS

tégés. La Commission européenne procédera à une étude d'impact sur la faisabilité d'inclure d'autres écosystèmes naturels et réexaminera cette option un an après la mise en œuvre de la loi. En outre, il y a un manque de protection claire des droits de l'homme des peuples autochtones et des communautés locales. Le texte actuel limite la portée des droits de l'homme aux lois nationales : cela signifie que si certains droits des peuples autochtones ou des communautés locales ne sont pas reflétés dans la législation nationale, ils ne seront pas non plus protégés par le droit de l'UE. L'accord trouvé pourra être amélioré lorsque les premiers résultats seront fournis en 2024.

Georges CINGAL

✓ Source : WeMove Europe, 5 décembre 2022

CONDOLÉANCES

Alain Caulet, administrateur de la SEPANSO Aquitaine, nous a quittés. Nous adressons nos sincères condoléances à Elisabeth, à leurs enfants et petits-enfants.

Ingénieur de formation, Alain s'est empressé à la retraite d'explorer de nouveaux domaines. Il est alors tombé avec son épouse dans l'engrenage de la protection de la nature et de l'environnement. La SEPANSO a accueilli naturellement ce couple militant, enthousiaste, chaleureux... Merci pour tout Alain.



Photo prise en 2017, chez eux à Parentis, le jour où Elisabeth et lui renouvelaient leurs vœux

© M.H. CINGAL

Georges CINGAL,
Président de la SEPANSO Landes, au nom du
Conseil d'administration de la SEPANSO Aquitaine

L'EMPIRE TOTALITAIRE DU PLASTIQUE

PLASTIQUE, LE GRAND EMBALLEMENT de Nathalie Gontard, avec Hélène Seingier

Le vocabulaire politique peut être parfois utile pour faire comprendre des notions souvent utilisées à sens unique ; cela est le cas du terme "totalitaire" qui ne concernait à l'origine que les régimes politiques modernes portant atteinte aux libertés dans tous les domaines de la société, qu'ils soient de droite ou de gauche.

Cette invention, datant de l'entre-deux-guerres, s'avérait d'autant plus pertinente qu'elle concernait à la fois le communisme et le fascisme qui venaient de naître suite à la Première Guerre mondiale, dont la nature industrielle avait alors frappé l'opinion par le nombre de ses victimes et l'usage massif des techniques destinées à accroître l'efficacité des moyens militaires dans tous les camps. De là sont nées des innovations comme les pesticides et les engrais chimiques dont on connaît les conséquences écologiques et sanitaires dévastatrices et qui, malgré cela, se sont étendues à tous les secteurs de l'économie. Autrement dit, la notion de totalitarisme est un enfant de la guerre totale inventée par le général Ludendorff pour s'étendre aux temps de paix. De ce point de vue, on peut dire que le totalitarisme peut être présenté comme le paroxysme du pouvoir politique mais qui peut prendre des formes nouvelles dans le domaine social comme économique.

La lecture de l'ouvrage de Nathalie Gontard, avec Hélène Seingier, "Plastique, le grand emballement", malgré son déficit de réflexion politique, illustre très bien l'émergence de ce phénomène dans ce dernier domaine à travers celui de la consommation qui a fini par s'étendre à la terre entière et qui justifie l'usage d'une terminologie jadis réservée à la politique. L'ouvrage de cette chercheuse est passionnant à lire car il témoigne d'une expérience professionnelle remarquable, confortée par une liberté d'esprit rare dans ce milieu académique mais qui tend aujourd'hui à s'étendre en raison des scandales sanitaires et écologiques qui ponctuent nos modes de production industrielle, contribuant ainsi à délégitimer ces derniers aux yeux du citoyen jadis adorateur du progrès.

Il faut dire que, comme pour toutes les innovations du XX^{ème} siècle, le succès économique du plastique s'explique par la commodité de ce produit dérivé du pétrole qui avait l'avantage de remplacer les produits traditionnels comme le charbon, le bois et les métaux, plus coûteux et compliqués à utiliser. De là son rôle essentiel dans le phénomène historique de consommation de masse très tôt si pertinemment analysé, dès les années soixante, par Jean Baudrillard⁽¹⁾ qui a su situer cette innovation matérielle dans toute sa dimension psychosociologique. De là la croissance de l'industrie pétrochimique mondiale qui met actuellement en échec les politiques d'abandon des énergies fossiles prônées par le GIEC, une prétention expliquant cet échec révélateur dû à l'addiction des sociétés industrielles à un certain type de confort moderne.

L'auteur de ce petit livre décrit très bien comment cette innovation d'après-guerre a pu conduire à ignorer les premières alertes sanitaires et écologiques dues à l'explosion de la production de plastique dans le monde. Le spectacle des premières bouteilles de plastique échouées sur nos plages était là pour le prouver !

Par contre, cet ouvrage n'a visiblement pas eu l'ambition d'entamer une réflexion allant au-delà des constats scientifiques relatifs aux multiples formes de pollution de l'air et de l'eau par les plastiques dans le monde, ce qui est vraiment dommage étant donné l'intérêt des questions soulevées par le travail scientifique fourni qui est à la fois impressionnant et bien sûr inquiétant. Un autre dossier équivalent est celui des produits agrochimiques, également issus d'une économie fondée sur notre dépendance au pétrole, qui ont les mêmes conséquences politiques.

Parmi ces constats intéressants, il y a celui de la décomposition de tous les produits plastiques et plastifiés en microplastiques causant des dommages à la faune sauvage et rendant impossible toute forme de recyclage indispensable à l'économie circulaire rêvée par les tenants de la croissance verte. D'une manière générale, les observations faites par cette chercheuse sont aussi passionnantes dans la mesure où sont passés en revue les efforts jamais aboutis des laboratoires destinés à trouver des solutions techniques dont les effets seraient comparables à ceux obtenus avec les déchets organiques traditionnels. Sans compter que l'on n'a encore rien vu en raison de l'effet cocktail pouvant à terme survenir avec d'autres polluants diffusés également massivement dans notre environnement⁽²⁾. Ici est posée la grave question des effets à moyen et long terme des risques industriels majeurs sur la santé humaine qui font implicitement référence au principe de précaution inscrit en 1986 au préambule de notre Constitution, jamais mis en œuvre sur des dossiers comportant une vraie dimension politique. Le dossier du plastique est particulièrement intéressant dans la mesure où il démontre bien combien une innovation industrielle déjà ancienne peut avoir des conséquences irréversibles pour le futur. Il y a là une logique un peu effrayante de la croissance industrielle fondée sur la création de situations rendues irréversibles, c'est-à-dire rendant impossible toute forme d'alternative. C'est pourquoi la question de l'anticipation des effets des innovations devrait être considérée comme une question politique majeure, seulement ébauchée il y a plus de cinquante ans par l'institution des études d'impact.

De ce point de vue là, il y a là une carence insondable et inexcusable de la rhétorique officielle relative à une vraie politique de transition trop souvent remplacée par celle du simulacre chère à Jean Baudrillard, autrement dit par celle de la peinture verte pratiquée autant par le monde politique qu'économique. ■

Simon CHARBONNEAU,
Professeur honoraire de droit
et auteur de nombreuses publications



(1) Jean Baudrillard, La société de consommation, Collection Folio essais, Editions Gallimard, 2019.

(2) "A propos des conséquences potentielles des perturbateurs endocriniens sur l'espèce humaine, lire Barbara Demeneix, Cocktail toxique. Editions Odile Jacob, 2021.



COMBATS POUR PRÉSERVER

le littoral landais

Vue aérienne de Mimizan ©IGN ▲

MIMIZAN

La forêt du Parc d'hiver doit rester une zone naturelle !

La SEPANSO Landes, grâce à ses adhérents, à son vice-président Jean Dupouy, à Maître Ducourau et son équipe a remporté une double victoire juridique pour sauver la forêt du Parc d'hiver. C'est l'aboutissement de plusieurs années de contentieux judiciaire qui nous redonne espoir pour Mimizan :

> **Le 29 juin 2022**, le Tribunal administratif avait rejeté la requête de la SEPANSO du 17 avril 2019 lui demandant d'annuler l'arrêté du maire qui avait délivré à la société du groupe Mirco un permis de construire valant division pour la réalisation d'un ensemble immobilier dans le secteur dunaire où avait été construit l'héliport.

> **Le 3 août 2022**, il a annulé la délibération du 13 décembre 2018 du conseil municipal approuvant le classement par le plan local d'urbanisme (PLU) du site du Parc d'hiver en zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation.

> **Le 9 novembre 2022**, il a annulé l'arrêté préfectoral du 26 mai 2020 autorisant "le défrichement de 16,067 ha de bois protégés et à protéger sur la parcelle cadastrée AH100 appartenant à la commune (lieu-dit Parc d'hiver)". Il est enjoint à la commune de réexaminer le classement du site du Parc d'hiver.

La zone doit rester naturelle et retrouver son classement N au PLU conformément au document d'objectifs et d'orientation du SCOT du Born approuvé en février 2022 !

Les élus de la municipalité actuelle, qui veulent pouvoir construire, vont immanquablement faire appel. On espère que l'État ne fera pas appel. Les opposants, très satisfaits par ce retournement de situation, sont sereins car le Tribunal administratif a bien motivé son jugement : "la zone du Parc d'hiver correspond à un espace de 17,2 hectares composé de deux dunes de sable recouvertes de pins maritimes et comporte une chênaie hébergeant

des sujets assez anciens. Situé à 200 mètres d'une zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1, il est riverain du Courant, fleuve côtier (...) un espace remarquable au sens des dispositions précitées" (référence au L.121 du code de l'urbanisme).

Le maire avance que ces logements étaient nécessaires pour répondre à la demande d'habitants du secteur. Jean Dupouy lui répond qu'en cédant des terrains à des promoteurs immobiliers entre 80 et 130 euros le mètre carré, ce qui semble dérisoire, ce n'est pas pour avantager l'habitant local. Même si le discours ambiant est à la stigmatisation des résidences secondaires (48% à Mimizan), ce sont les propriétaires de ces résidences qui paient impôt foncier et taxe d'habitation, une contribution financière non négligeable qui pourrait malgré tout séduire l'équipe municipale en place en ces temps de finances en berne... La forêt du Parc d'hiver, quant à elle, doit rester une zone de défense naturelle. ■

Georges CINGAL,
Président SEPANSO Landes

PLU DE BISCARROSSE

Une victoire remportée dans le contentieux avec la municipalité

Extrait du Bulletin de la Société des Amis de Navarrosse

La Société des Amis de Navarrosse (NDLR : alliée à la SEPANSO) a remporté une deuxième victoire dans le contentieux qui l'opposait depuis plusieurs années à la municipalité de Biscarrosse. La Cour administrative d'appel (CAA) de Bordeaux a annulé substantiellement le PLU communal. L'arrêt du 14 décembre 2021 (*) comportait 23 pages. Voici pour l'essentiel :

> Ce qui est confirmé :

- La zone NP de Ispe à la Montagne qui devait servir de gigantesque parking à camping-cars sur 4 ha sous

couvert boisé est de nouveau annulée. Elle est d'ailleurs portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du la CDNPS (Commission départementale de la nature, des paysages et des sites) en vue de son déclassement et de sa réintégration au document d'urbanisme lors de la troisième modification du PLU communal en tant qu'EBS (espace boisé significatif).

- Le zonage NP à l'océan formant le parking du Vivier sous couvert boisé est maintenu, bien qu'il soit considéré comme un espace remarquable.
- Le zonage portuaire UEp est maintenu.
- Le zonage Nhl dit des STECAL (secteur de taille et de capacité limité) est maintenu ; il concerne entre autres les habitats très isolés du chemin de Pétemale.
- La zone A (agricole) de Cassiot de 57 ha est maintenue à l'est de la commune.

> Ce qui a été annulé en supplément par l'arrêt de la CAA de Bordeaux en plus du premier jugement de Pau :

- L'appel incident (appel du jugement par la commune formulé le 8 avril 2021, donc après le délai légal d'appel de deux mois à l'issue du jugement du tribunal administratif de Pau).
- Le zonage urbain des campings (UK).
- La zone naturelle 1A_{ut} (thalassothérapie de la Lette du Vivier).
- La zone naturelle 1A_{us} (destinée à recevoir une maison de santé à Lily en lieu et place des jardins cultivés).
- Le classement en zone UC_g du golf.
- Le classement en zone 1A_u de la Lette du petit Cuges.

La suite sera tout autant judiciaire puisque la municipalité s'est pourvue auprès du Conseil d'État. Cette procédure, sans présumer de son issue, comporte tout d'abord une phase d'admissibilité ; le Conseil d'État vient de donner un avis favorable à cette admissibilité. Il va donc falloir à nouveau se défendre et plaider. ■

Pierre BONNET,
Président de la Société
des Amis de Navarrosse

(*) Disponible sur le site de la Société des Amis de Navarrosse : https://sar40.org/viewer/?lien=Infos%2Finfo_2021_PluBisca_CAA_t68BP&k=ecd17a5a57

LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Après cet été torride, ce mois de décembre 2022 nous a semblé plutôt froid par moment. Exit le changement climatique ? Nos sens ayant la mémoire courte, que nous dit la science ? Météo France confirme⁽¹⁾ que 2022 sera l'année la plus chaude jamais enregistrée en France depuis le début des relevés en 1900.

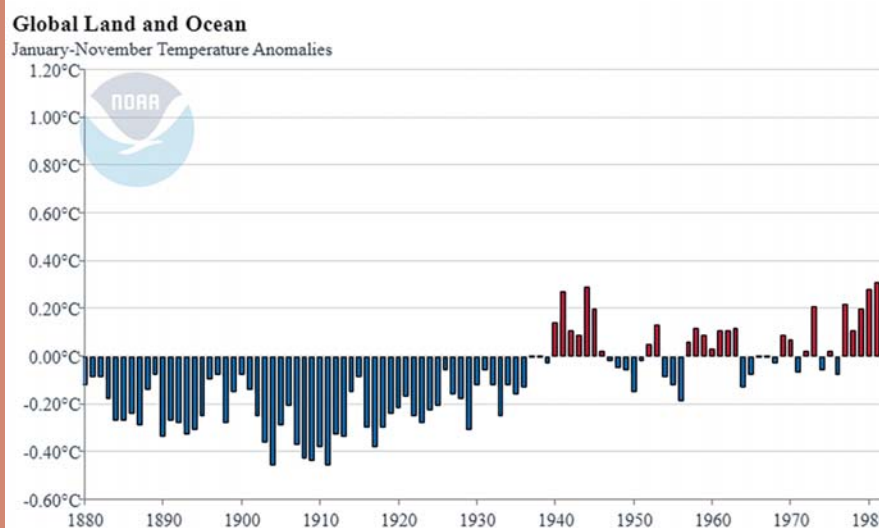
Un été 2022 de tous les dangers dans le Sud-Ouest

Avec ses canicules à rallonge, ses incendies ravageurs et ses sécheresses historiques, l'été 2022 a été traumatisant dans le Sud-Ouest et préfigure, selon les climatologues, les étés futurs. Pas vraiment rassurant. De quoi renforcer l'angoisse climatique⁽²⁾ de nos concitoyens.

Les trois vagues de chaleur⁽³⁾ qui ont déferlé cet été sur notre pays, et tout particulièrement en Nouvelle-Aquitaine, ont vu battre de nombreux records de température. Par exemple, le 18 juin 2022 (43,2 °C à Belin-Beliet, 42,9 °C à Biarritz ou 43,2 °C à Cambo-les-Bains), le 18 juillet 2022 (42,4 °C à Cazaux ou 42,6 °C à Biscarrosse), et enfin le 18 octobre 2022 (31,4 °C à Biarritz). Du jamais vu ! Notre région se tropicaliserait-elle à grande vitesse ?

Les climatologues considèrent cet été 2022 comme un "ovni climatique", où la France a expérimenté l'ensemble des risques-clés identifiés par les experts climatiques du GIEC pour l'Europe⁽⁴⁾. Ils considèrent que ces épisodes estivaux remarquables de 2022 illustrent les effets du changement climatique dans notre pays et auraient été hautement improbables et nettement moins intenses sans lui. Cela signifie-t-il que le réchauffement planétaire s'emballe ? Un peu tôt pour le dire.

Evolution des anomalies de températures moyennes du globe de 1880 à 2022 (pour la période de janvier à novembre, soit 11 mois)



Situation du réchauffement planétaire en 2022

Même si les observations ne montrent pas cette année de signes d'accélération notable de la température moyenne annuelle mondiale, 2022 devrait quand même se situer en 5^{ème} ou 6^{ème} position parmi les années les plus chaudes observées sur la planète, dépassant d'environ 1,15 °C la moyenne préindustrielle (période 1850-1900).

Preuve du dérèglement climatique en cours, les huit dernières années sont en passe de devenir les huit années les plus chaudes jamais enregistrées.

Du côté des émissions de CO₂, les nouvelles ne sont pas fausses : après la baisse record de 2020 (-5,7 %) liée au Covid-19, ces émissions, intimement liées à la croissance économique, sont reparties à la hausse en 2021 (+6 %) avec le chiffre record de 36,7 milliards de tonnes de CO₂ ⁽⁵⁾⁽⁶⁾.

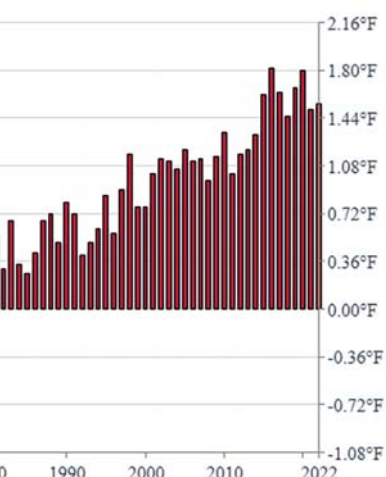
Ce qui veut dire que la concentration en CO₂ atmosphérique, facteur principal du réchauffement d'origine anthropique, va continuer de croître à un rythme effréné, entraînant la hausse des températures mondiales dans les années à venir.

Des modèles climatiques régionaux dépassés par la réalité

Pour le climatologue Robert Vautard ⁽⁷⁾, l'intensité surprenante des vagues de chaleur de cet été 2022 n'implique pas forcément un emballement général du réchauffement, mais souligne toute la difficulté des projections climatiques régionales :

"Les modèles sous-estiment le dérèglement en été en Europe de l'Ouest, et tout particulièrement en France. Ils indiquent des températures moyennes supérieures de 2 °C lors des canicules intenses en été par rapport au début du XX^{ème} siècle. Or, il se dessine plutôt une hausse de 3 °C à 5 °C selon les mois et selon les endroits. C'est inquiétant, cela signifie que les projections fournies par les modèles donnent une vision un peu trop optimiste pour le futur."

1880 à 2022



Conclusion

Même si les événements climatiques de l'été 2022 dans notre région et en France sont liés au dérèglement climatique en cours, il semble prématuré d'affirmer qu'ils sont le signe d'un emballement de celui-ci. Ils montrent que l'impact du réchauffement planétaire sur le climat régional, et notamment les épisodes de chaleur extrême, peut être beaucoup plus fort qu'anticipé, rendant plus compliquées les possibilités d'adaptation des systèmes humains et naturels.

L'augmentation rapide de la sévérité des canicules, dans le contexte actuel du réchauffement de +1,15 °C, fait redouter le pire quand ce réchauffement atteindra 1,5 °C, voire dépassera 2 °C ⁽⁸⁾.

À ces craintes, il convient de rajouter les incertitudes des prévisions à long terme, liées aux imperfections de la modélisation, à la non-linéarité de la réponse du système climatique à l'augmentation de la concentration en CO₂ atmosphérique, sans oublier l'émergence redoutée de "surprises climatiques".

Puissent les phénomènes de cet été 2022 favoriser la prise de conscience collective de la fragilité de notre avenir climatique et accélérer les prises de décisions politiques adéquates, tant en termes d'atténuation des émissions que d'adaptation aux effets inéluctables du dérèglement climatique en cours.

A défaut d'une réduction massive et urgente des émissions de CO₂ en France ⁽⁹⁾ et ailleurs dans le monde, le dérèglement climatique pourrait contribuer fortement à l'obsolescence de l'homme ⁽¹⁰⁾. ■

Daniel DELESTRE,
Président SEPANSO Aquitaine

(1) Météo France. 30/11/2022. 2022, année la plus chaude jamais enregistrée en France.

(2) Le dérèglement climatique plombe le moral des Français. Jean-Denis Renard. Sud-Ouest. 25/08/2022.

(3) Trois vagues de chaleur ont déferlé sur la France en 2022 : la première du 15 au 19 juin, la seconde du 12 au 25 juillet et la troisième du 31 juillet au 13 août.

(4) La France a vécu son deuxième été le plus chaud jamais enregistré, selon Météo France. Le Monde. Audrey Garric. 30/08/2022.

(5) Après une baisse en 2020 avec la crise du Covid-19, les émissions mondiales de CO₂ liées à la combustion des énergies fossiles sont reparties à la hausse en 2021 (+6%). Données AIE. CITEPA 16/03/2022.

(6) On reste très éloigné en 2022 des objectifs qui permettraient de respecter l'Accord de Paris de 2015 sur le climat, à savoir : pour rester sous les 2 °C de réchauffement, les émissions mondiales de CO₂ doivent baisser de 4 % par an dès maintenant. Pour ne pas dépasser 1,5 °C, il faut réduire ces émissions de 8 % par an.

(7) Nos modèles climatiques donnent une vision un peu trop optimiste pour le futur. Le Monde. 18/08/2022.

(8) Le monde se dirigerait vers un réchauffement climatique de 2,5 °C à la fin du siècle. Cf. 2022, "Symptôme du dérèglement climatique". Audrey Garric. Le Monde. 02/12/2022.

(9) La France émet actuellement environ 1 % des émissions mondiales annuelles de CO₂, et la totalité de ses émissions depuis 1750 représente 2,4 % du cumul mondial.

(10) L'obsolescence de l'homme. Günther Anders.

Dans le n° 196 de SON, les auteurs de l'article "Incendies catastrophiques en forêt : quels enseignements en tirer ?" (*) ont retracé l'histoire des grands incendies dévastateurs de la forêt landaise depuis 1943. Ils nous ont permis d'entrevoir les erreurs qui ont été commises et qui ont eu pour conséquence d'aggraver la propagation et les dégâts des incendies de l'été 2022. Afin d'éviter de nouveaux événements encore plus dramatiques dans les années à venir, des chercheurs de l'INRAE se penchent sur la question de la reconstitution des forêts incendiées et des transformations qu'il faudrait mettre en oeuvre. Nous donnons ici la parole à l'un d'entre eux, également membre de la commission forêt de la SEPANSO Gironde.

(*) "Incendies catastrophiques en forêt : quels enseignements en tirer ?" Michel Arbez et Dominique Haeck, respectivement directeur de recherche INRA à la retraite et ingénieure de recherche INRA à la retraite

LES INCENDIES ET APRÈS ?

Durant l'été 2022, la forêt des Landes de Gascogne a connu des incendies très violents entraînant un traumatisme profond pour notre société, des pertes économiques majeures et des dommages graves à nos écosystèmes.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le massif landais a subi des catastrophes à répétition avec des incendies, des gels et des tempêtes (tableau 1), montrant sa grande fragilité. Tous ces événements ont eu des conséquences économiques, écologiques et sociétales majeures. La sensibilité au feu de la forêt landaise résulte d'une forte densité de population, en particulier en Gironde, de la présence d'une espèce dominante inflammable, le pin maritime, et d'un paysage trop homogène sur de grandes surfaces.

Tableau 1: Catastrophes ayant frappé le massif landais

Période	Type adversité	Estimation des dégâts
1947-1949	Incendies	150.000 ha
1986	Gels	30.000 ha
1999	Tempête	32 10 ⁶ m ³ (*)
2009	Tempête	37 10 ⁶ m ³ (*)
2022	Incendies	30.000 ha

(*) Nous avons donné les volumes car la méthodologie d'estimation des surfaces varie entre Lothar et Klaus.

Cet article ouvre des pistes de réflexion pour éviter le retour de tels événements. Nous nous limiterons à la stratégie de gestion de la forêt, des espaces verts et des jardins. Nous n'aborderons pas les problématiques de l'urbanisation, de l'installation d'infrastructures, etc...

Ces propositions entrent dans le cadre du développement durable en tenant compte de ses trois piliers : économie, société et écologie. Les environnements socio-économiques et écologiques sont très différents selon les incendies. Pour le feu de La Teste, les enjeux sont essentiellement le paysage et la biodiversité. Pour Landiras et Saumos, la production de bois est un objectif

majeur. Cela ne veut pas dire que nous pouvons oublier la dimension biodiversité. Des écosystèmes à forte valeur patrimoniale sont présents comme les lagunes, les zones humides des sources du Gat mort. Il ne faut pas négliger la biodiversité commune car elle assure un bon fonctionnement des écosystèmes afin d'avoir une bonne productivité, résilience et résistance.

Le climat exceptionnel du printemps et de l'été et l'inflammabilité du pin maritime expliquent la gravité des incendies. Celui de Landiras avait des circonstances aggravantes, avec une forte concentration de peuplements de pin maritime de 10 à 20 ans, résultant de la reconstitution bâclée ayant suivi l'ouragan de 2009, un paysage trop homogène, des ripisylves très dégradées et un manque de peuplements feuillus.

Histoire de la forêt des Landes de Gascogne

En dehors des refuges glaciaires de la vallée du Ciron et de la Midouze, les arbres commencent à arriver 11 000 ans avant JC. Entre -9 700 et -3 900 ans, le territoire est couvert par une vaste forêt de chênes, ormes, tilleuls, frênes et pins sylvestres. L'homme commence à modifier cette végétation vers -5 500 à -6 000 ans. La déforestation débute vers 3 500 ans av. JC, lorsque l'homme s'installe de façon permanente. Vers 600 av. JC, des landes apparaissent dans le paysage. Cette pression anthropique va s'accroître jusqu'au Moyen Âge. La forêt va revenir massivement au XIX^e siècle sous forme d'une pinède pour la production de résine, puis de bois. Les incendies de forêt deviennent

fréquents et importants dès que la présence de l'homme impacte la végétation forestière. Leur fréquence augmente avec la progression de la présence humaine.

Dynamique des peuplements et forêt potentielle

Pour beaucoup de personnes, la végétation forestière est immuable. En réalité, la composition de la végétation évolue, même sans l'intervention de l'homme. La figure 1 donne la dynamique majoritaire du plateau landais.

La phase pionnière est constituée par un peuplement dominé par le bouleau verruqueux, accompagné par des peupliers trembles, des saules... Cette phase est parfois visible à proximité des villages, très rarement au milieu du massif. Le pin maritime va remplacer ces essences. Le chêne tauzin, puis le chêne pédonculé, occuperont successivement l'espace. Il existe de nombreuses variantes selon les stations forestières. La forêt naturelle est donc une chênaie. Le bouleau et le pin maritime sont présents de manière transitoire durant la phase de reconstitution du peuplement.

Les arbres autochtones présents dans les Landes de Gascogne

Le pin maritime a de nombreux atouts en termes de niche écologique, d'adaptation aux changements climatiques, de production de bois. Seul, il présente des fragilités face aux incendies, aux pathogènes et aux parasites. Les conditions de vie sont difficiles pour les ar-

bres : pauvreté du sol, sécheresse estivale, hydromorphie hivernale... Malgré cela et contrairement à une idée reçue, la forêt des Landes de Gascogne est riche car 60 espèces d'arbres et arbustes (tableau 2). Les ripisylves (40 espèces) et les dunes (41 espèces) sont les milieux les plus diversifiés. Du fait de l'hydromorphie très forte, les landes humides sont les plus pauvres avec seulement 11 espèces. Il faut faire attention car, à une station précise, le nombre d'espèces peut être plus réduit. Par exemple, au pied ou au sommet d'une dune, les flores sont différentes.

Le pin maritime n'est vraiment pas seul. De nombreuses espèces, en particulier de feuillus, sont présentes. Le tableau 3 donne quelques exemples pour les différents grands types de stations forestières.

Le chêne pédonculé est présent dans tous les types de milieu. Dans les dunes, sa présence se limitera dans le fond des dépressions et parfois sur le bas des pentes. Dans les landes sèches, sa croissance est faible et il est soumis à de fréquents dépérissements. Avec une sylviculture de qualité, il est capable de former de beaux peuplements, notamment dans les ripisylves. Certaines espèces produisent des bois de très haute qualité, comme les chênes ou les fruitiers sauvages. Dans d'autres régions d'Europe, le tremble ou le bouleau sont recherchés par l'industrie, notamment du meuble ou du contreplaqué.

Aménagement des zones urbanisées

La protection des habitations et des bâtiments est une exigence sociétale. Pour limiter les risques et faciliter le travail des pompiers, il faut protéger préventivement les zones bâties.

> Création d'un bouclier anti-feu de 200 m

Il s'agit de maintenir ou de créer une zone de faible inflammabilité dans un rayon de 200 m autour des habitations. Ce bouclier sera constitué de la structure paysagère des arials, par un retour des feuillus, de peuplements de pin maritime très fortement éclaircis et par l'absence de végétaux inflammables dans les jardins. La meilleure solution est la présence de pelouses ou d'un peuplement de feuillus (figure 1). Attention, le terme de pelouse ne concerne pas les gazons qui sont d'une pauvreté affligeante. Les feuillus sont encore très présents autour des villages, il faut donc impérativement les protéger.

Figure 1 : Dynamique de la végétation sur le plateau landais (Rameau, 1989)



Tableau 2 : Nombre de ligneux par type de grands milieux

	Total	Dunes	Landes			Ripisylves
			humides	mésophiles	sèches	
Arbustes	22	21	4	13	8	14
Petits arbres	9	7	1	6	3	5
Arbres moyens	5	4	1	4	4	2
Grands arbres	23	9	5	12	6	19
TOTAL	59	41	11	35	21	40

Tableau 3 : Quelques exemples d'arbres dans les grands types de milieux

Types de milieux	Quelques exemples
Dunes	Chêne pédonculé, chêne vert, chêne liège, arbousier...
Landes humides	Chêne pédonculé, aulne glutineux, saules, bouleaux verruqueux et pubescent, peuplier tremble...
Landes mésophiles	Chêne pédonculé, chêne tauzin, alisier, cormier, bouleau verruqueux, peuplier tremble...
Landes sèches	Chêne pédonculé, chêne tauzin, alisier, cormier, bouleau verruqueux...
Ripisylves	Chêne pédonculé, aulne glutineux, saules, bouleaux verruqueux et pubescent, peuplier tremble, charme...

> Imiter la structure des aïrials autour des maisons

L'aïrial est un groupe d'habitations traditionnelles sur le plateau landais entouré d'une pelouse parsemée de gros chênes. Il avait des fonctions nourricières et de protection contre les incendies. La pelouse, au sens écologique, était entretenue par le bétail. Elle avait une flore très riche. Elle était étendue principalement vers l'est, sens de l'arrivée de la majorité des incendies. Recréer ce paysage autour des maisons au milieu de la forêt serait très intéressant pour réduire les risques liés aux incendies, restaurer la biodiversité et les paysages.

> Gestion différenciée des peuplements forestiers dans le bouclier

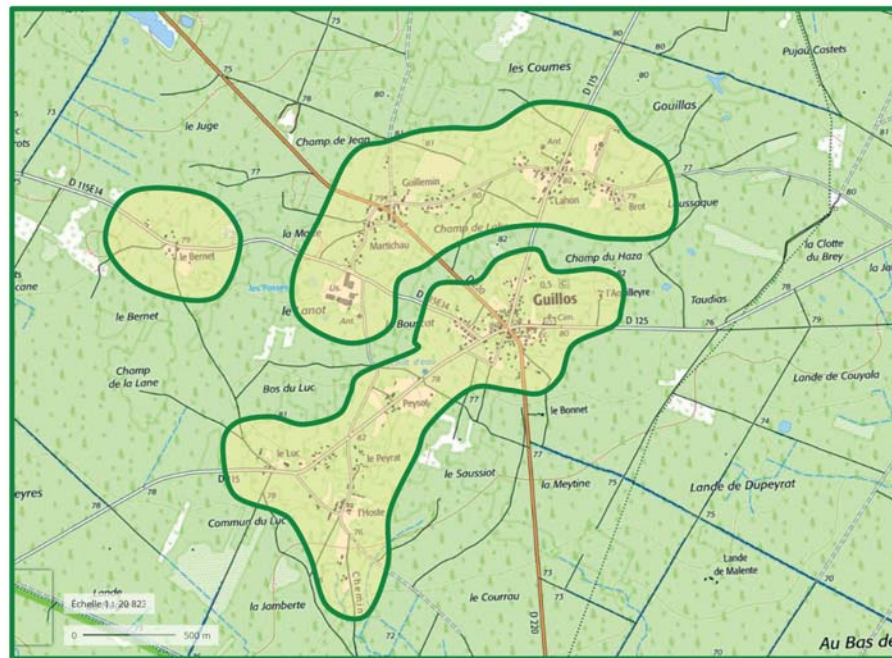
Les peuplements feuillus doivent être impérativement conservés. Il peut y avoir des coupes d'amélioration, en aucun cas des coupes rases ou des conversions en pinède. Les pinèdes doivent être soumises à une sylviculture particulière, avec des éclaircies fortes, puis être converties en une chênaie mélangée.

La figure 3 illustre la gestion sylvicole d'une pinède incluse dans le périmètre du bouclier. Dans un premier temps, le forestier opère une éclaircie forte afin que les houppiers ne soient plus jointifs et suffisamment espacés pour empêcher la propagation d'un feu de cime. Il est conseillé d'avoir des cloisonnements pour faciliter les déplacements des pompiers et limiter la propagation du feu par la végétation basse. L'interbande servira au retour des feuillus par régénération naturelle ou par plantation. Cette intervention est d'une haute priorité et doit être réalisée rapidement. Ultérieurement, le retour des feuillus est encouragé par plantation ou régénération naturelle. Ensuite, les pins sont progressivement exploités.



Figure 3 : Gestion d'une pinède à moins de 200 mètres d'une maison

Figure 2 : Exemple de bouclier de protection à installer autour du village de Guillos



 Bouclier de protection des habitations

> Aménagement des jardins : élimination d'urgence des végétaux très inflammables

Dans les jardins, les pompiers furent confrontés à des végétaux ornementaux très inflammables comme les thuyas, les cyprès, les palmiers, les oliviers de bohème, les bambous, les chênes rouges, les eucalyptus, les mimosas, les pins, les lauriers roses, cerise et sauge... Les bambous projettent loin des morceaux enflammés. Nous conseillons d'éliminer rapidement toutes ces espèces et de les remplacer par des ligneux autochtones peu inflammables. Les débris végétaux de la majorité des espèces exotiques se décomposent mal du fait de la pauvreté de la biodiversité associée. Il se forme une accumulation de branches mortes et de litières hautement inflammables. Notre flore autochtone

L'aïrial de l'écomusée de Marquèze



illios (33)



ne est riche de 110 espèces, il est donc possible de remplacer ces plantes à problèmes par des espèces autochtones ou méditerranéennes à forte valeur paysagère et environnementale.

Aménagement de la forêt

> Protection et restauration des ripisylves et des îlots de feuillus

Les ripisylves, lorsqu'elles sont en bon état écologique, ont arrêté l'incendie. Les îlots de feuillus, en plus de réduire la propagation de l'incendie, ont servi de point d'appui pour les pompiers. Il est impératif de les préserver, de les restaurer et d'en créer de nouveaux. L'idéal est que tout le lit majeur des rivières redevienne un peuplement de feuillus et, pour les petits ruisseaux, une largeur minimale de 100 m de feuillus est impérative.

> Gestion des peuplements à risque

Le pin maritime présente des risques importants d'incendie durant la période de 10 à 20 ans. Pour limiter ce problème, plusieurs stratégies peuvent être envisagées : réduire la surface de cette phase, la répartir sur l'ensemble du territoire en petites unités (moins de 4 ha) ou encore réduire la densité des pins à la plantation en intercalant des feuillus et maintenir un tel mélange jusqu'à 20 ans minimum.

- **La révolution** : C'est l'âge auquel arrive la coupe définitive. Elle était de 60 ans pour le pin maritime, puis elle est descendue à 40 ans. Actuellement, elle évolue vers 25 ans. La figure 4 montre

que, si la révolution s'allonge, le pourcentage du territoire présentant un risque important se réduit. Il paraît sage de porter la révolution à 60 ans ou plus.

- **Répartition des parcelles à risque** : Les peuplements peuvent avoir des niveaux de risque d'incendie très différents. Ils sont faibles pour les feuillus, intermédiaires pour les coupes rases ou les peuplements adultes de pins et très forts pour les parcelles monospécifiques de pin maritime de 10-20 ans. La figure 5 montre, pour différents cas de reconstitution, la répartition du risque. Si nous reboisons les zones incendiées rapidement et selon les techniques classiques, dans 10-20 ans, nous aurons une vaste zone à très haut risque (5a). En introduisant des peuplements à risque plus faible, nous améliorons la situation (5b), en particulier en dispersant au maximum les zones à risque (5c). Nous voyons qu'il y a un gain à ne pas se précipiter pour reconstituer, sinon nous aurons

Figure 4 : Pourcentage de la surface à risque réduit d'incendie en fonction de la durée de la révolution

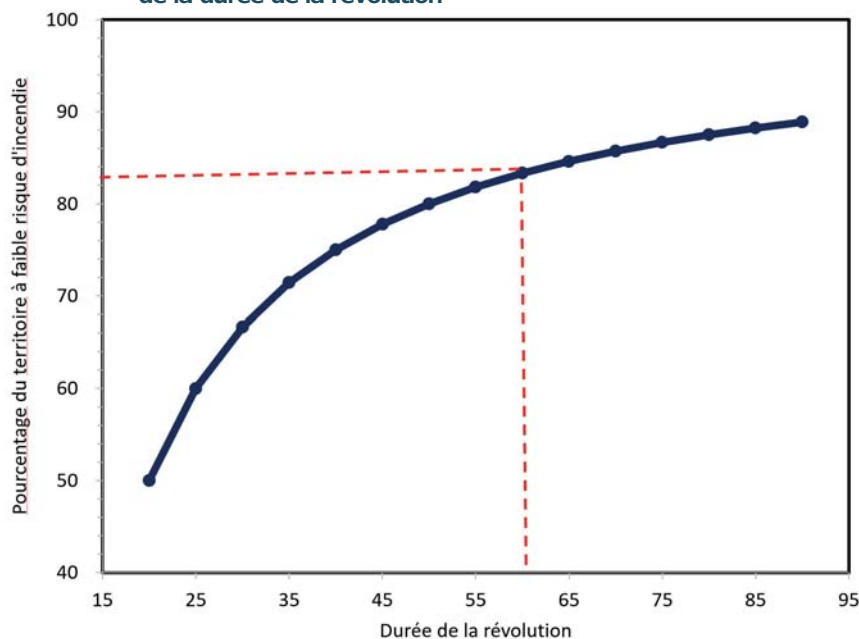
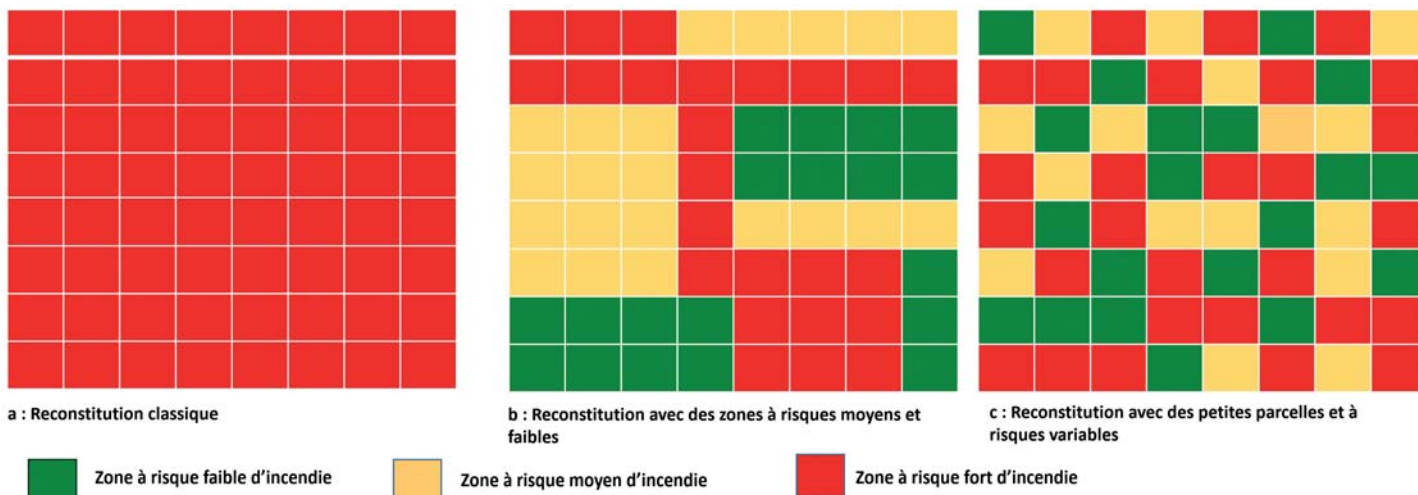


Figure 5 : Carte d'un territoire théorique du risque incendie 10-20 ans après la reconstitution

(a) Plantation classique avec un programme de reconstitution rapide (b) Reconstitution avec des sylvicultures moins à risque mais en grandes parcelles (c) Reconstitution avec des sylvicultures moins à risque et en petites parcelles



20000 ha très inflammables à Landiras dans 10-20 ans. L'introduction de parcelles à risque moyen et faible limite le risque (5b), et en particulier si les parcelles sont petites (5c). La meilleure stratégie est une reconstitution panachant des parcelles avec des niveaux de risque différents sur des surfaces limitées.

- **Peuplements mélangés** : Le mélange présente de nombreux avantages en termes de productivité, de résistance et de résilience face aux adversités, ainsi qu'une baisse de l'inflammabilité par rapport aux peuplements purs de pin maritime. Nous donnons différentes pistes de gestion des peuplements mélangés. Avec une sylviculture traditionnelle, la phase de 10 à 20 ans est critique en termes de risque incendie. Nous allons voir différentes sylvicultures réduisant le risque incendie. En introduisant une ou des espèces pionnières, nous pouvons avoir une réduction du risque dans la phase 10-20 ans. Elles partent lors d'une éclaircie, donnant un peuplement pur de pin en fin de rotation. En plantant un mélange de pin avec un ou des feuillus post-pionniers comme le chêne pédonculé, nous aurons un mélange feuillus-pin maritime jusqu'à l'exploitation définitive des pins, laissant en place une chênaie. Nous pouvons imaginer une sylviculture qui combine une pionnière comme le bouleau, le pin et les chênes. Nous imitons la dynamique forestière naturelle.

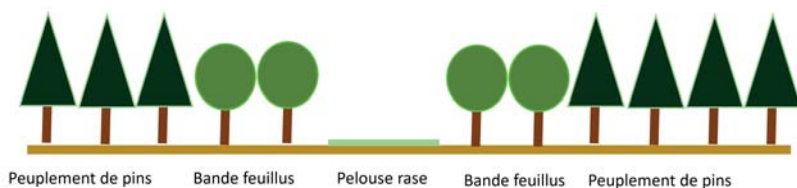


Figure 7 : Pare-feu composite constitué de deux bandes boisées de feuillus entourant une pelouse

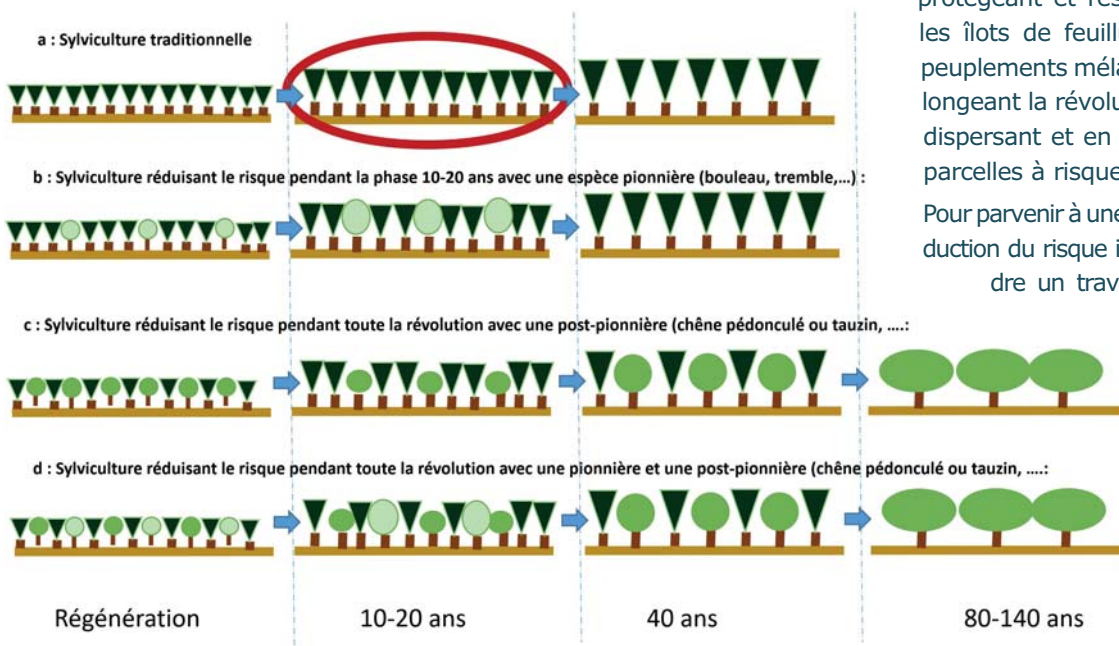


Figure 6 : Trois propositions de sylviculture pour réduire le risque incendie avec un peuplement mélangé feuillus (cercles vert clair) - conifères (triangles vert foncé)

> Aménagement de pare-feux composites

La majorité des pare-feux a été reboisée. Il est nécessaire d'en recréer. Du fait de l'intensité des feux et de la problématique de la biodiversité, nous proposons une nouvelle structure de pare-feu.

Une pelouse rase constitue la partie centrale du pare-feu (figure 7). Elle est entourée par deux bandes boisées de feuillus. La pelouse est entretenue par du bétail rustique ou éventuellement fauché avec exportation du foin.

> Bocage forestier

Les lisières de feuillus ont ralenti la propagation du feu. Il faut conserver celles existantes et replanter. L'effort est important car, pour avoir un cloisonnement entourant les parcelles de 25 ha, il faudrait prévoir la plantation de 800 km de haies rien que pour l'incendie de Landiras.

> Peuplements feuillus

Même si certains peuplements de feuillus autochtones ont brûlé, leur présence a permis de réduire l'intensité du feu et sa vitesse de propagation. Ils ont servi de point d'appui pour les pompiers. Nous devons protéger les peuplements feuillus et favoriser leur retour par régénération naturelle ou plantation.

Conclusion

La protection des habitations est une priorité sociale. Donc, il faut installer un bouclier constitué de pelouses sous des chênes, de peuplements de feuillus et en éclaircissant fortement la pinède.

Il est possible de limiter le risque d'incendie dans la pinède en installant un bocage feuillu, en créant un nouveau réseau de pare-feux, en protégeant et restaurant les ripisylves et les îlots de feuillus, en développant des peuplements mélangés pin-feuillus, en allongeant la révolution du pin maritime, en dispersant et en réduisant la surface des parcelles à risque.

Pour parvenir à une politique cohérente de réduction du risque incendie, il faut entreprendre un travail d'intelligence collective

associant les forestiers, la population locale, les associations, les chercheurs, les élus, le Parc Naturel Régional... Un bel objectif pour une forêt durable. ■

Alexis DUCOUSSO
et la Commission forêt SEPANSO - 33



RÈGLEMENT EUROPÉEN

sur les produits chimiques

LES PROMESSES N'ENGAGENT QUE CEUX QUI Y CROIENT !

La Commission européenne a rendu publique le 18 octobre 2022 sa décision de reporter d'un an la révision du règlement européen sur les produits chimiques REACH. Face à l'offensive de la droite européenne, relais de l'industrie chimique, ce projet phare du Green Deal, que nous attendions depuis longtemps, n'a pas fait le poids.

REACH, c'est l'acronyme de "Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals". Ce règlement, pour lequel nous nous sommes mobilisés, en vigueur depuis 2007, doit permettre de recenser, évaluer et contrôler l'utilisation de substances chimiques sur le marché européen, selon leur dangerosité. Théoriquement il doit permettre de protéger la santé et l'environnement, tout en favorisant la compétitivité de l'industrie européenne. En 2020, dans sa stratégie sur des produits chimiques durables (1), la Commission a annoncé une révision "ciblée" du texte, afin d'améliorer son fonctionnement. Nous avons participé à la consultation publique, après avoir échangé avec les membres du réseau associatif du Bureau Européen de l'Environnement (BEE).

Dans un premier temps, les responsables de la révision de REACH étaient ambitieux : encourager l'innovation pour développer des alternatives et éliminer les substances les plus dangereuses, conformément aux orientations du Pacte Vert. Mais le 13 octobre 2022, il n'était plus guère question de santé et d'environnement ! Le programme de travail adopté le 18 octobre 2022 rappelle que la révision vise "zéro pollution" en recherchant la compétitivité et la simplification des procédures.

Alors que Frans Timmermans, vice-président en charge du Pacte Vert, et Virginijus Sinkevičius, commissaire à l'environnement, souhaitent lancer la révision au début de 2023, Thierry Breton, commissaire à l'industrie, fait valoir que l'industrie rencontre des difficultés. Les parlementaires conservateurs du PPE réclament un "moratoire réglementaire". Ursula von der Leyen, présidente issue du PPE, va aller dans leur sens.

De notre côté, nos ONG ont monté une contre-offensive : lettres, contacts... Nous avons ainsi été entendus et soutenus par les ministres de sept États membres (dont la France et l'Allemagne), lesquels ont publié une lettre "a timely revision".

La décision de reporter la révision à l'automne 2023 nous irrite pour les raisons suivantes : des délais insupportables ; les parlementaires actuels n'auront pas voix au chapitre (élections en 2024) ; risque de voir reportée aux calendes grecques la révision s'il n'y a pas d'accord du Parlement et du Conseil en première lecture.

Pour Tatiana Santos, responsable de la politique des produits chimiques au BEE, "il s'agit d'un revirement grinçant d'excellents plans pour une plus grande protection de l'environnement et de la santé vers les intérêts des pollueurs industriels. Ils le font soi-disant pour aider les entreprises à traverser la crise de l'énergie, mais ce n'est qu'un écran de fumée. Le secteur a réalisé d'excellents profits au cours de la dernière décennie et dispose de réserves généreuses alors que, d'autre part, les réformes mettront de nom-

breuses années à entrer en vigueur sans impact à court terme sur elles. C'est un coup dur pour le Pacte Vert de l'Union européenne."

Même si les lobbyistes des industriels affirment qu'il faut aider ceux-ci, il restait un mince espoir : que le Comité d'examen interne de l'exécutif qui devait examiner l'étude d'impact de REACH émette un avis positif permettant d'engager la révision au printemps 2023. Le 16 novembre 2022, le Comité a émis un avis positif - avec des réserves, comme il est de coutume - sur le projet de révision de la Commission. Alors que les fonctionnaires devront encore prendre en compte un certain nombre de commentaires, l'exécutif européen peut aller de l'avant avec la rédaction d'une proposition législative complète. Mais la Commission a suscité la colère des écologistes en indiquant dans son programme de travail pour 2023 que la réforme REACH ne serait proposée qu'au dernier trimestre 2023, au lieu d'avril comme prévu initialement. L'avis positif du comité d'examen de la réglementation signifie toutefois qu'il pourrait être possible pour la Commission de publier la proposition beaucoup plus tôt - potentiellement avant l'été. Après la publication du programme de travail, le vice-président de la Commission, Maroš Šefčovič, a tenu à rassurer les députés que la Commission "n'hésitera pas" à présenter la proposition REACH une fois qu'elle sera prête. Le comité d'examen de la réglementation a fait l'objet de vives critiques pour avoir retardé d'autres réformes vertes clés en émettant des avis négatifs sur des projets d'analyses d'impact - plus récemment une proposition de loi sur le "droit à réparer" que la Commission avait espéré publier en novembre 2022.

Cette situation a suscité une grande colère, par exemple le 6 décembre 2022 : Dans une tribune parue dans Le Monde (2), 200 médecins et chercheurs en toxicologie appellent la France à agir pour que la réforme de la réglementation REACH ait lieu... La France doit aussi soutenir l'adoption rapide du règlement pour réduire la dépendance européenne aux pesticides...

Il convient toutefois d'avoir à l'esprit que certains industriels demandent une révision ambitieuse de REACH : le 15 décembre 2022, 22 industriels ont écrit à Ursula von der Leyen dans ce sens (3). ■

Georges CINGAL,
Secrétaire général, représentant de la SEPANSO
Aquitaine au Bureau Européen de l'Environnement

(1) https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1839

(2) <https://alerte-medecins-pesticides.fr/au-fil-des-jours/tribune-sur-la-reglementation-des-produits-chimiques-en-europe-liste-des-signataires/>

(3) <https://chemsec.org/a-company-request-for-an-ambitious-revision-of-reach/>



JARDINIERS EN HERBE ?!

Les herbivores pour plus de fonctionnalité dans les espaces naturels

La gestion des espaces naturels est au coeur de l'action collective de la SEPANSO depuis plusieurs décennies. Loin du jardinage hasardeux, elle nécessite une compréhension fine du fonctionnement des écosystèmes⁽¹⁾ dont nous avons la responsabilité. Les relations, les interdépendances, les échanges entre les différentes composantes de chacun de ces systèmes biologiques guident les objectifs et la mise en oeuvre de nos actions sur ces espaces naturels.

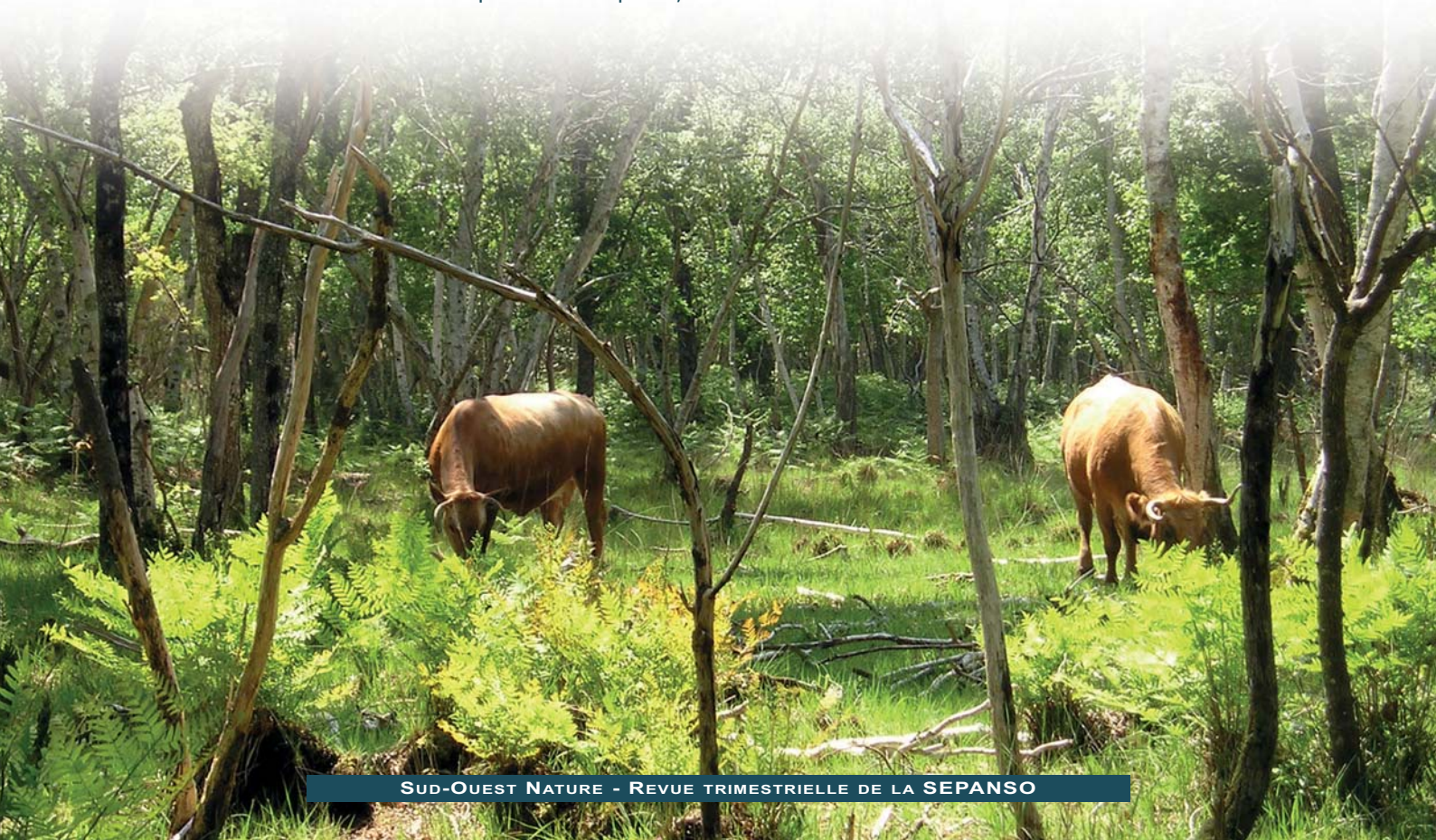
Avant de poursuivre, arrêtons-nous un instant sur la drôle de notion de "gestion des espaces naturels", terminologie presque oxymorique et à la fois empreinte d'arrogance anthropocentrée. Comment, dans un tel cadre, donner du sens à notre mission ?

En effet, nous entendons souvent que la Nature n'a pas besoin de notre intervention. Nous entendons aussi qu'elle se gère seule et que la seule intervention valable (au sens de la gestion) serait la non-intervention.

Ces assertions, aussi justes soient-elles en théorie, oublient trop souvent le contexte de notre époque. Les modifications intenses que l'Homme a fait subir aux écosystèmes durant l'Anthropocène questionnent la naturalité de ces derniers. Les disparitions d'espèces,

les transformations et disparitions de certains biotopes, les ruptures des continuités écologiques... ne permettent pas de considérer ces systèmes comme complètement naturels. On parle dans certains cas de socio-écosystèmes perturbés...

Bien sûr, nous gardons pour objectif, aussi pieux soit-il, de parvenir dans un futur le plus proche à un fonctionnement dénué de perturbations pour ces écosystèmes et à la non-intervention totale pour seul cadre de future gestion. D'immenses pas restent néanmoins à franchir pour atteindre cet objectif. Cet article se propose de présenter une piste, celle de la réintroduction des herbivores dans leurs milieux, en tant qu'espèces ingénieurs⁽²⁾ des habitats et du paysage.



Pour mieux comprendre comment la restauration de ce groupe d'espèces (ou guildes⁽³⁾) peut infléchir l'évolution des milieux, les complexifier et les rendre plus riches, revenons un instant sur les notions de succession écologique.

Et quand tout devient forêt... !

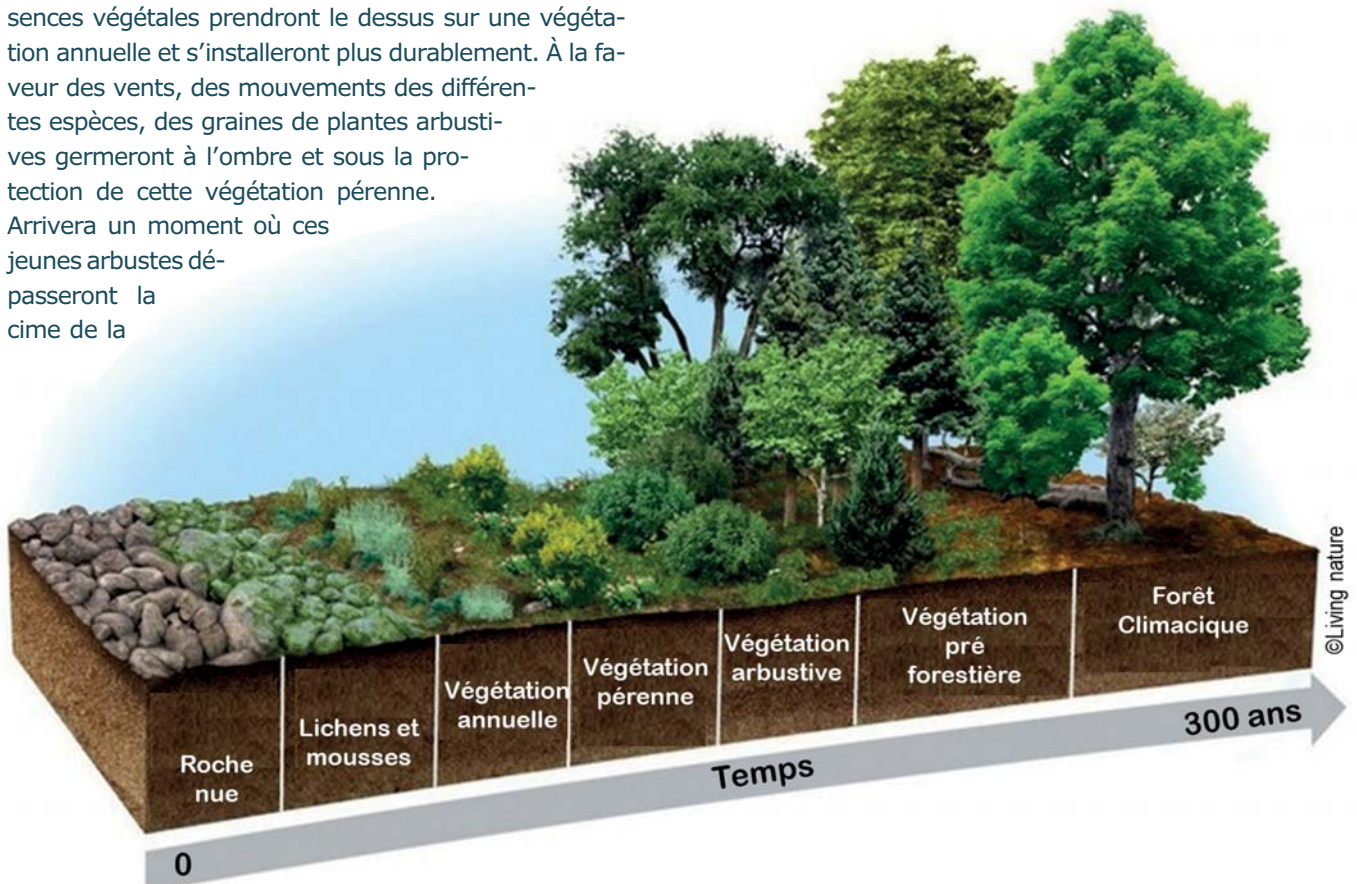
Les trajectoires des écosystèmes au sens de leur maturation sont des éléments d'écologie fondamentale bien documentés. Avant d'atteindre leur stade de développement maximal, ou maturité climacique (appelée également climax⁽⁴⁾), les écosystèmes se complexifient progressivement. Ces trajectoires de développement passent par des étapes successives, identiques pour tous les systèmes biologiques du même type.

Prenons en exemple une succession écologique bien connue. Celle qui transforme un substrat rocheux en une forêt riche et fonctionnelle. Il est important, pour appréhender cette succession, de se projeter sur un temps long. Le temps, élément si crucial dans le contexte climatique actuel, est pourtant capital pour la nature et donc dans notre exemple. En effet, il faudra vraisemblablement au moins trois siècles pour que notre roche nue évolue vers une forêt mature (voir figure ci-dessous). Ce sont les lichens et les mousses qui seront les premiers à coloniser la roche nue. Une végétation annuelle s'installera progressivement au fur et à mesure de la construction d'un sol vivant, enrichi par la matière formée par la décomposition des pionniers. Des essences végétales prendront le dessus sur une végétation annuelle et s'installeront plus durablement. À la faveur des vents, des mouvements des différentes espèces, des graines de plantes arbustives germeront à l'ombre et sous la protection de cette végétation pérenne. Arrivera un moment où ces jeunes arbustes dépasseront la cime de la

végétation pérenne et gagneront le combat pour la lumière. L'ombre de ces arbustes fera périr cette dernière et une compétition s'installera au sein de ce nouveau type de végétation. À ce stade des prémices de la forêt, la végétation préforestière est installée. Le processus évolutif vers la forêt se poursuivra. Différentes essences d'arbres se succéderont et la forêt atteindra son stade climacique. En fonction des propriétés du sol et du climat, une chênaie, une hêtraie, une forêt mixte... s'épanouira.

Cet exemple de succession écologique nous montre qu'en théorie, et en l'état actuel de conservation de la faune sauvage, un grand nombre d'habitats terrestres pourrait devenir forêt. Évidemment, le présent propos ne s'oppose pas au développement de forêt naturelle, qui plus est à leur laisser atteindre leur stade climacique. Bien au contraire. Néanmoins, il s'oppose à la monotonisation des habitats au profit du seul habitat forestier. En effet, la diversité des habitats, aussi petits soient-ils, est garante de l'épanouissement d'une plus grande diversité faunistique et floristique (à noter que la plus grande biodiversité se retrouve généralement dans les habitats pionniers et dans ceux les plus matures et vieilliss...).

Si nous reprenons notre exemple de succession écologique forestière, nous comprenons rapidement que, pour éviter cette banalisation des habitats, la succession doit être maintenue (au moins en partie) sur ses premiers stades.



Dans les écosystèmes naturels, ce sont les herbivores qui se chargent pour partie de cette tâche. En fonction de leur taille, de leur nombre et de leurs préférences alimentaires, ils broutent les différents étages de la végétation et sont à même de maintenir des milieux ouverts (en comparaison des forêts, qualifiées de fermées) sur des surfaces variables : clairières, prairies, landes, savanes... Les espèces herbivores sont donc décrites comme ingénieuses, ou architectes des paysages.

Pour montrer la force, mais aussi les limites, de cette herbivorie structurante, rien de tel que l'exemple du Parc Naturel de Yellowstone. Dans le courant des années 90, en l'absence de grands prédateurs et malgré une pression de chasse intense, les wapitis (ou cerfs canadiens) ont proliféré (19 000 individus en 1994). En trop grand nombre, ils se sont mis à brouter très fortement la forêt mettant à mal plusieurs essences de feuillus. Ne se sentant plus menacés, ils se sont également mis à brouter dans les zones dégagées près des rivières en faisant presque disparaître les ripisylves⁽⁵⁾ de saules et de trembles et faisant sécher les prairies humides adjacentes. Entre 1995 et 1997, 41 loups canadiens furent réintroduits au cœur des 900 000 ha du parc. Prédateurs plus puissants et efficaces que le déjà présent coyote, le nombre de cervidés a été divisé par deux en quelques années. Rapidement, la forêt a retrouvé un équilibre plus pérenne. Devenues insécures, les prairies et les bords de rivières ont retrouvé une végétation humide diversifiée couverte d'oiseaux, de rongeurs et d'insectes. Les saules et les trembles sont revenus au plus grand bonheur des castors.

De riches enseignements ont été tirés de ce qui est considéré encore aujourd'hui comme l'une des plus belles réussites en gestion des espaces naturels. Premièrement, l'importance et la force de l'herbivorie dans la structuration des habitats. Deuxièmement, l'importance de la présence des prédateurs pour contrôler cette dernière. Troisièmement, à quel point l'ensemble de la biodiversité est impacté par l'absence, mais aussi par la trop forte intensité, de l'action des grands herbivores.

Passer de l'écopâturage au pâturage naturel

Avec l'acquisition des dernières vaches marines landaises à la fin des années 80, la SEPANSO a été précurseur dans la prise en compte de l'utilité des grands herbivores domestiques pour la gestion des espaces naturels. Le programme Vache marine, au-delà de son objectif de conservation de la race, a eu également pour objectif initial d'utiliser ces animaux pour maintenir les milieux ouverts et conserver leur biodiversité associée. Le pâturage, dès cette époque, est devenu un objectif et un outil de gestion à part entière.

Après presque quarante ans de travail en ce sens, nous arrivons vraisemblablement aux limites de cet outil et devons collectivement espérer mieux. En effet, malgré les immenses gains en termes de conservation et de restauration de la biodiversité, inhérents à l'activité de pâturage, plusieurs points font défaut aujourd'hui pour aller vers plus de cohérence et de "naturalité".

À l'avenir, nous allons devoir travailler sur des surfaces disponibles plus grandes afin de respecter les besoins de grands déplacements journaliers et saisonniers des grands herbivores. En effet, aujourd'hui, nous sommes confrontés à différentes situations de pâturage où soit les animaux sont présents en trop grand nombre pour le milieu, soit il en manque dans d'autres cas. Nous sommes donc contraints de déplacer régulièrement le bétail et de traiter les zones non pâturées de façon mécanique comme le feraient des éleveurs ou des bergers. Nous devons également assurer la restauration, la réintroduction de guildes d'herbivores complètes sauvages et/ou domestiques. Il faudra également trouver un statut administratif pertinent pour certaines espèces aujourd'hui domestiques comme la vache marine. La forte maîtrise du troupeau, imposée pour répondre aux obligations vétérinaires, empêche en effet le plein épanouissement de cette espèce et son retour à sa féralité⁽⁶⁾ intrinsèque, s'exprimant pourtant si rapidement, parfois au grand désarroi des éleveurs...

Enfin, nous devons travailler de façon à inciter la société à assimiler la notion de "sauvage" dans la nature. Nous devons faire collectivement émerger un nouveau paradigme, celui d'une nature moins maîtrisée et réellement intégrée dans nos sociétés.

Le passage de notre actuel écopastoralisme vers un pâturage naturel et fonctionnel nécessitera encore quelques années, mais la SEPANSO est bien décidée à relever ce défi et faire vivre l'héritage et la clairvoyance des fondateurs de l'association. ■

Xavier CHEVILLOT,
Directeur SEPANSO Aquitaine

(1) Écosystème : système d'interactions entre des ensembles d'espèces - biocénose - associées à leur milieu physique, dit aussi abiotique - le biotope - (Frontier et al. 2008)

(2) Espèces ingénieurs : les espèces qui, par leur seule présence et activité, modifient significativement leur environnement, souvent sans agir directement sur un autre organisme dans le cadre de chaînes alimentaires (ou réseaux trophiques).

(3) Guildes écologiques : groupe d'espèces aux exigences similaires (régime alimentaire par exemple) et qui jouent un rôle similaire au sein d'une communauté.

(4) Climax : état d'équilibre atteint par l'ensemble des composantes d'un écosystème, durable, tant que les conditions extérieures ne changent pas (la biomasse y est théoriquement maximale).

(5) Ripisylve : ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

(6) Espèce férale : se dit d'une espèce domestique retournée à l'état sauvage.

La Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin

UN PATRIMOINE NATUREL ACCESSIBLE À TOUS

Depuis le mois de juillet 2022, le Plan France Relance donne l'opportunité à la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin de démocratiser son accès.

La volonté du personnel de la Réserve est d'offrir aux personnes en situation de handicap et/ou de précarité, quels que soient leur âge et leur problématique, un moment propice à la découverte de l'environnement et au partage. Encadrés par l'équipe pédagogique de la Réserve, les participants partent à la découverte des richesses naturelles du Banc d'Arguin. Les visites se poursuivront jusqu'au début de l'automne 2023.

En arrivant sur le Banc d'Arguin, les bénéficiaires sont instantanément plongés dans l'atmosphère singulière que dégage le lieu. La beauté des paysages, de la faune et de la flore les invite à vivre des moments de rire, de partage et de curiosité. Lors de chaque sortie, le personnel de la Réserve veille à adapter le contenu de l'animation aux besoins du public accueilli. Au-delà de la transmission de leurs connaissances naturalistes, les animateurs ont à cœur d'offrir à chaque personne accueillie un moment de détente et de reconnexion à la nature. Car, en cette saison automnale, le Banc d'Arguin a retrouvé son calme. L'occasion



En quelques chiffres

> 10 visites guidées

> 110 personnes accueillies sur le Banc d'Arguin

> 9 associations et structures bénéficiaires : M en Rouge, Du Temps pour Tous, le Groupement d'Entraide Mutuelle du Bassin d'Arcachon, Les Restaurants du Coeur, le PHARE de l'Eyre, la Maison des Jeunes d'Arcachon, Surf Insertion, le Centre EPIDE de Bordeaux, la Halte 33 et l'Adapei de la Gironde

pour les participants d'observer différentes espèces d'oiseaux telles que l'Huîtrier pie, le Bécasseau sanderling, le Courlis cendré, le Grand Cormoran, la Mouette rieuse, le Goéland brun ou encore le Héron garde-bœufs.

Les bénéficiaires ont également été sensibilisés à la flore typique des milieux côtiers du Sud-Ouest, dont le Cakilier maritime qui a été observé à l'occasion de sa seconde période de floraison. ■

Marion CELIK,
Animatrice RNN Banc d'Arguin

UN BILAN DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES 2022 ENTHOUSIASMANT !

En 2022, l'équipe pédagogique de la Réserve a proposé un large éventail d'activités afin de sensibiliser les visiteurs au patrimoine naturel de ce site emblématique. Au programme : circuit commenté à bord d'un bateau électrique, accueils naturalistes, visites guidées, chantiers participatifs, balades contées et dessinées, randonnées commentées (double voix). Ce sont en tout **148 animations** qui ont été réalisées, soit près de **5320 visiteurs** accueillis.

> Focus sur la nouveauté 2022 : la balade contée

2022, une année pour découvrir ou redécouvrir la Réserve Naturelle sous une autre facette. Cette nouvelle animation a mis près d'un an pour voir le jour. Nous avons reçu Myriam Darmante, conteuse, sur la Réserve à différentes saisons afin qu'elle s'imprègne des ambiances et des paysages. Nous lui avons partagé nos passions, nos connaissances naturalistes et historiques. Après maintes recherches, les premiers contes sont nés.

Lors de cette sortie originale, Myriam transporte le public et propose un instant suspendu. 45 participants ont déjà répondu présents à cette expérience hors du temps en prêtant leurs oreilles à la voix de la conteuse. Nous tenions à remercier Myriam Darmante pour son invitation au voyage ainsi que le Conseil départemental de la Gironde qui, grâce à son soutien financier, rend possibles ces activités.

© RNN Arguin

La conteuse Myriam Darmante



> Que se passe-t-il cet hiver sur le Bassin d'Arcachon ?

Tous les deux ans, la SEPANSO, la LPO et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne organisent un festival dédié à la Bernache cravant. Durant la semaine du 19 au 27 novembre 2022, une multitude d'activités furent programmées autour de cet oiseau emblématique provenant de Sibérie.

Afin d'offrir une animation originale mêlant culture et nature, la SEPANSO a organisé deux balades dessinées avec l'association CLAC qui propose des ateliers artistiques et de découverte de la nature. Animées par une médiatrice de la SEPANSO et la dessinatrice Majlen Sanchez, l'artiste a su distiller aux participants de précieux conseils pour dessiner les oies bernaches ainsi que les paysages des prés salés ouest de La Teste-de-Buch.

Quoi de mieux qu'un tour en bateau électrique pour aller observer ces oiseaux ? C'est la deuxième activité que nous proposons. Cette motorisation douce permet d'observer sans déranger. De magnifiques instants partagés avec l'association Bionav et les participants à ces sorties.

Céline GUEVARA,
Garde-animatrice RNN Banc d'Arguin



Ambiance studieuse et conviviale à la table de baguage

Depuis de nombreuses années, la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de la Mazière réalise un suivi des oiseaux migrateurs grâce au baguage. Cette technique consiste à poser une bague métallique avec un code alphanumérique unique à la patte de l'oiseau afin de pouvoir l'identifier et ainsi recueillir de nombreuses informations.

BAGUAGE DES OISEAUX MIGRATEURS

à la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de la Mazière

BTLAN DE LA SAISON 2022

Cette activité est très encadrée et réglementée par le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux, le CRBPO (organisme rattaché au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris). Elle est ainsi réalisée selon des conditions particulières (avec autorisations de capture d'espèces protégées) et un protocole très précis.

L'ensemble des salariés de la Réserve et de la SEPANLOG participe à ce suivi, ainsi que les partenaires Faune Flore Futur et l'Office Français pour la Biodiversité. De nombreux bénévoles viennent également prêter main forte à l'équipe de baguage. **Cet article est l'occasion de remercier toutes**

celles et ceux qui ont permis de mener à bien ce suivi si important dans la connaissance de la biodiversité et pour sa protection.

Le baguage des oiseaux permet de collecter de nombreuses informations intéressantes et variées : les voies migratoires, les périodes de migration, la détection d'espèces très discrètes, l'état démographique des populations d'oiseaux, certaines mesures morphologiques, l'intérêt de la Réserve Naturelle en tant que halte migratoire et bien d'autres.

Cette année, le protocole de baguage s'est

Un seul individu de Phragmite aquatique a été capturé cette année, cela reste un chiffre très bas comparé à l'année précédente (9 individus capturés) mais c'est une information essentielle pour mieux connaître cette espèce, sa migration et mieux la protéger.

décliné sur 57 matinées entre début août et mi-octobre ; seules deux matinées ont été légèrement perturbées par la météo. Ainsi, près de 5000 oiseaux ont été capturés cette année, un chiffre assez important en comparaison avec les années précédentes (plus de 1000 captures supplémentaires par rapport à 2021 par exemple). Il serait bien ambitieux d'expliquer simplement et précisément les raisons de cette bonne année de capture : une "bonne" reproduction des oiseaux ? L'effet oasis de la Réserve où la végétation est restée relativement luxuriante alors que les alentours étaient brûlés par la sécheresse ? Une modification de voies migratoires ? De nombreuses raisons peuvent expliquer ce chiffre mais c'est surtout à travers une observation à des échelles temporelles et spatiales plus grandes qu'une tendance pourra se dégager.

Ce chiffre prouve en tout cas l'intérêt de la Réserve de la Mazière pour la halte migratoire des oiseaux, l'importance de l'axe migratoire continental et l'intérêt de réaliser ce suivi par baguage pour essayer de comprendre les changements globaux qui sont en train de se dérouler actuellement et depuis quelques décennies pour la biodiversité européenne. Cette année, plusieurs faits marquants peuvent être relevés :

© RNN Mazière

➤ 54 espèces différentes ont été capturées.

➤ 20 oiseaux ont été contrôlés déjà porteurs d'une bague posée dans un autre pays que la France : 9 belges, 4 anglaises, 3 hollandaises, 1 espagnole, 1 danoise, 1 polonaise et 1 allemande. À cela, s'ajoutent des contrôles d'autres stations françaises et de nombreux auto-contrôles (oiseaux déjà bagués à la Mazière).

➤ 2 espèces n'ayant jamais été capturées auparavant à la



Huppe fasciée



Mésange nonette



Réserve l'ont été cette année : le Pouillot de Bonelli et la Mésange nonette.

► Les espèces les plus capturées ont été la Fauvette à tête noire (1 152), la Rousserolle effarvate (990), la Fauvette des jardins (459), le Gobemouche noir (350) et enfin le Rougegorge familier (309).

Quelques espèces remarquables ont été capturées cette année. La première

d'entre elles est le Phragmite aquatique, espèce de passeur au plus vulnérable d'Europe. La capture d'une Efraïe des clochers, d'un Engoulevent d'Europe, d'un Épervier d'Europe ou encore d'une Huppe fasciée ont

ravi les observateurs. En effet, même si ce ne sont pas des espèces ciblées par le protocole, elles sont très rarement capturées et pouvoir les étudier et leur poser une bague est une chance.

Désormais, l'ensemble de ces données doit être envoyé au Muséum d'Histoire Naturelle afin d'alimenter la base nationale de données, d'échanger avec les différents bagueurs européens pour voir si certains des oiseaux bagués à la Mazière ont pu être contrôlés ailleurs. Un travail d'analyse à l'échelle plus locale va également être mené afin d'essayer de tirer quelques enseignements et d'aider à une gestion de la Réserve de la Mazière la plus favorable pour l'accueil de ces oiseaux migrants et ainsi protéger cette si belle biodiversité.

Merci pour cette belle saison et vivement 2023 ! ■

Simon BAUVINEAU,
Chargé d'études RNN Étang de la Mazière

BIENVENUE À Vincent LE PARC



Il a rejoint la SEPANLOG depuis le 1^{er} septembre 2022 en tant que directeur et se présente en quelques mots pour SON.

Mon arrivée début septembre 2022 comme directeur de la SEPANLOG re-

présente pour moi une nouvelle page de mon parcours, autant professionnel que personnel.

Ingénieur de formation, j'ai assuré pendant toute ma carrière, depuis trente ans, de nombreux postes de direction au sein de filiales de grands groupes français et notamment Vinci.

Cela m'a permis d'appréhender toutes les facettes des missions d'un directeur. Au travers de la gestion d'infrastructures, autoroutes ou aéroports, j'ai pu ainsi mesurer la complexité de mise en œuvre des mesures environnementales. Cela m'a surtout permis de travailler au sein de structures de toutes tailles, en équipe, et de mesurer la force du collectif quand on arrive à fédérer des femmes et des hommes au service d'objectifs communs en s'appuyant sur leurs compétences et leur autonomie.

À 56 ans, les vicissitudes de la vie dans les entreprises m'ont obligé à me poser des questions sur le sens de mon engagement professionnel mais cela m'a aussi donné l'opportunité de réfléchir sur ce qui me motivait vraiment et sur la manière dont je souhaitais orienter la suite de ma carrière.

Depuis tout petit, je suis passionné et fasciné par la nature et la vie sauvage, appréciant l'immersion dans la nature mais aussi l'approche scientifique. J'y ai associé

très vite la photo nature et particulièrement animalière, que je pratique dès que mon agenda me le permet.

J'ai donc profité du temps à ma disposition pour structurer mon activité de photographe, mettre de l'ordre dans les milliers de photos prises au fil du temps et prendre enfin le "risque" de les montrer et de les confronter au regard des autres au travers d'un site Internet et de quelques concours photos.

En parallèle, j'ai souhaité mettre mon temps disponible au service d'associations naturalistes. Habitant le Lot-et-Garonne depuis plus de quinze ans, c'est donc tout naturellement que j'ai pris le chemin de la Réserve Naturelle de l'Étang de la Mazière. J'y ai découvert le monde associatif et la SEPANLOG depuis début 2021 à travers le bénévolat.

Très vite, j'ai découvert d'une part une équipe de salariés joyeuse et soudée, avec de très solides connaissances naturalistes, et d'autre part, une équipe d'administrateurs bénévoles très motivée.

J'ai rapidement participé avec plaisir à des activités de suivis naturalistes sur le terrain et je suis par ailleurs devenu administrateur pour met-

tre mes compétences de gestionnaire au service de l'association.

Quand la SEPANLOG a souhaité créer un poste de directeur à mi-temps, c'est donc naturellement que j'ai proposé ma candidature.

Après trente ans de carrière professionnelle et à 56 ans, la SEPANLOG me permet de mettre mes compétences et mon expérience au service de ma passion et d'un engagement qui me tient à cœur !

Les sujets ne manquent pas pour les années à venir au sein de la SEPANLOG. Mais je suis convaincu que nous saurons relever ces défis, avec l'équipe des salariés et les administrateurs. Une belle et nouvelle aventure commence pour moi !



Guêpier d'Europe en chasse © Vincent LE PARC

LA RÉINTRODUCTION DE GRANDS BOUSIERS

sur la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau

Depuis 1990, la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau fait l'objet d'un pâturage naturel avec une race bovine ancienne : la vache marine-landaise. Actuellement, le troupeau est composé d'une trentaine d'individus.

Ces animaux se déplacent naturellement entre la forêt des dunes anciennes, qui offre le refuge hivernal, et le marais où, durant l'été, l'abaissement de la nappe d'eau les fait profiter d'une tendre et abondante végétation. Cette gestion unique et importante a participé à la restauration de la biodiversité des landes à Molinie et du marais tourbeux et au retour de nombreuses espèces, dont plusieurs coléoptères coprophages. Les coléoptères Scarabéides *Laparosticti*, plus communément regroupés sous le nom de "coléoptères coprophages", contribuent au recyclage et à la métabolisation des matières fécales. Au cours de leur cycle, ces insectes vont consommer, enfouir et aérer les excréments. Ceci va permettre une remise en circulation rapide des éléments minéraux. Ainsi, les coprophages vont augmenter de manière importante la productivité des écosystèmes et assurer une production fourragère des prairies de meilleure qualité. Un excrément de vache privé de diptères et de coléoptères coprophages mettra deux fois plus de temps à se décomposer. Ces insectes remplissent donc un rôle fonctionnel prépondérant dans les écosystèmes pâturés.

Actuellement, 29 espèces (25 Scarabaeidae et 4 Geotrupidae) ont été observées dans les bouses des vaches marines pâturant sur la Réserve. Au retour des vaches sur la Réserve Naturelle de l'Étang de Cousseau en 1990, les bousiers étaient très peu nombreux en diversité et en nombre (vide constaté après environ trente ans d'interruption de présence des grands herbivores), ce qui limitait grandement les processus de décomposition des bouses. Il a été observé le lent retour des populations de coprophages qui se sont progressivement diversifiées au fil des années. Cependant, certaines espèces disparues ne sont pas réapparues.

Bien que les expérimentations de réintroduction d'insectes soient fréquentes dans de nombreux pays européens, elles restent très rares en France. C'est dans cette optique de restauration des écosystèmes et de la biodiversité que la Réserve de Cousseau porte sur son territoire ce projet d'expérimentation de réintroduction de *Scarabaeus laticollis*, espèce autrefois présente sur le littoral girardin (dont les dernières données connues datent de 1963 - voir photo ci-contre).



© RNN Cousseau

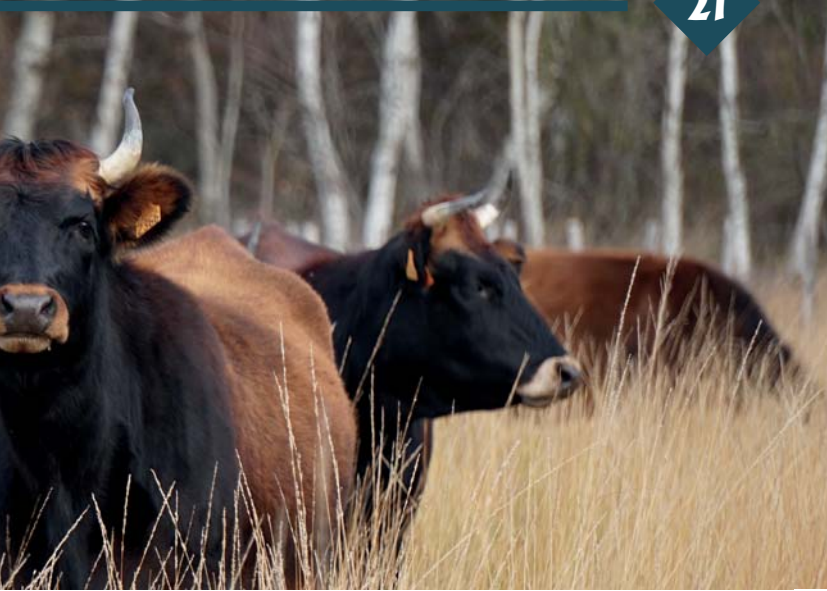
Le projet vient d'être validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. La première phase du projet va donc pouvoir être initiée dès le printemps 2023. Une translocation de quelques dizaines d'individus sera réalisée depuis des sites de pâturage en région méditerranéenne, où l'espèce est encore abondante. Après une analyse minutieuse des critères biologiques et écologiques de l'espèce, le choix de la zone de réintroduction sur la Réserve de Cousseau s'est porté vers une clairière sableuse de la zone forestière. La récolte et le transfert des insectes seront appuyés par les conseils techniques de Jean-Pierre Lumaret, spécialiste français des coléoptères coprophages. Ce programme s'effectuera sur trois ans.

Le transfert fera l'objet d'un suivi minutieux dans les années suivant la réintroduction afin d'évaluer l'état de la population et de documenter scientifiquement le projet.

Espérons que ce projet puisse initier d'autres volontés de restauration de la biodiversité sur ces espèces méconnues et pourtant essentielles au bon fonctionnement de nos écosystèmes. ■

Cyril FORCHELET,
Chargé de mission RNN Etang de Cousseau





Au moment où nous écrivons ces lignes, nous avons le plaisir d'apprendre que le projet de réintroduction sera soutenu par Rewilding Europe [www.rewildingeurope.com]. La

Réserve Naturelle de l'Étang de Cousseau est ainsi la troisième Réserve française à être incluse dans le réseau. Par la suite, le comité European Wildlife Comeback Fund a accepté de financer le projet grâce à un fond destiné aux projets de réintroduction de la faune sauvage en vue de la restauration des écosystèmes. Ce soutien participera au financement de l'opération (récolte et transport des insectes, acquisition du matériel, encadrement d'un étudiant qui travaillera sur cette thématique).

PROGRAMME ENTOMO-NA

Au chevet des insectes en Nouvelle-Aquitaine

Les insectes disparaissent dans une certaine indifférence. Sauf pour les papillons de jour et les libellules, les connaissances sont lacunaires. C'est pourquoi plusieurs associations (*) s'associent pour mieux connaître les espèces locales et leur état de conservation tout en impliquant les citoyens. Les travaux se penchent en premier lieu sur les gros bousiers.

Chacun est invité, pour commencer, à porter un regard attentif sur les bouses et autres crottins pour y déceler leurs habitants les plus reconnaissables : les gros coléoptères coprophages. Une trouvaille ? De quelle couleur l'arthropode est-il ? Porte-t-il des cornes sur la tête ? Ses élytres sont-ils striés ? Son corps est-il arrondi ou plutôt allongé... ? Une clé de détermination pour une identification pas à pas, ainsi qu'un guide des 11 espèces présentes en Nouvelle-Aquitaine, aideront les volontaires à les identifier. La participation du public est capitale pour collecter un maximum d'observations !

(*) Le programme Entomo-NA bénéficie du soutien financier du FEDER, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde et du Département de la Dordogne. Il est coordonné par l'association Cistude Nature et mis en oeuvre par un collectif d'associations et de structures naturalistes de la Nouvelle-Aquitaine : la SEPANSO, le CPIE Cornèze, la Société Entomologique du Limousin, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, Vienne Nature, Charente Nature, le Groupe Entomologique des Pyrénées-Occidentales.



Rejoignez-nous !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- Adhésion individuelle + abonnement SON..... 35 €
- Adhésion familiale + abonnement SON..... 47 €
- Abonnement simple SON..... 19 €
- Adhésion individuelle simple..... 20 €
- Adhésion familiale simple..... 32 €
- En plus de mon adhésion, je fais un don de €
Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

La SEPANSO compte cinq associations départementales. Renvoyez ce bulletin, accompagné de votre règlement, à celle de votre choix (cochez ci-dessous) :

- SEPANSO Dordogne
- SEPANSO Gironde
- SEPANSO Landes
- SEPANLOG
- SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Règlement à l'ordre de l'association départementale. Adresses au verso.

Abonnements simples à Sud-Ouest Nature à adresser directement à la Fédération SEPANSO Aquitaine.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'enregistrement de votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



PLUS D'INFOS SUR www.entomo-na.org



Fédération SEPANSO Aquitaine

1 rue de Tauzia - 33800 Bordeaux - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : federation.aquitaine@sepanso.org - Internet : www.sepanso.org



SUIVEZ - NOUS
SUR FACEBOOK

Reconnue d'utilité publique, la SEPANSO est une fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement dans les départements de l'ex-Aquitaine.

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.81.95
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.33.89.66.46 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso33@sepanso.org
Internet : www.sepanso33.org
- **CISTUDE NATURE**
Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org
Internet : www.cistude.org
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : sepanso.landes@sepanso.org
Internet : www.sepanso40.fr
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
33-35 rue des Mûriers - 33130 BÈGLES
Tél-Fax. 05.57.95.97.04 - Email : asso@creaq.org
Internet : www.creaq.org
- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70 - Email : sepanso64@sepanso.org
Internet : www.sepanso64.org
- **SEPANSO DORDOGNE**
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél. 06.76.99.84.65
Email : chaussidoux@orange.fr
- **SEPANLOG**
Maison de la Réserve
1134 route de la Mazière - 47400 VILLETON
Tél. 05.53.88.02.57 - Email : sepanlog47@orange.fr
Internet : www.sepanlog.org

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

La SEPANSO gère en Gironde trois Réserves Naturelles Nationales par délégation de l'Etat. Cette mission de service public consiste à assurer la police de la nature, la conservation des habitats et des espèces ainsi que l'information et l'éducation du public à l'environnement.

Au travers de ce programme de balades et chantiers nature au fil des saisons, nous sommes heureux de vous convier à partager un moment en notre compagnie pour vous faire découvrir ce patrimoine naturel.

Ouvertes à tous, du naturaliste en herbe au simple amoureux de la nature, les animations proposées ne nécessitent pour la plupart aucun effort physique important et se veulent avant tout conviviales et distrayantes.

> Retrouvez le programme complet sur

www.sepanso.org/nos-actions/sorties-natures/

